

L'ENCLOS GAULOIS DU SITE DES « FOURCHES » À LENTILLY (RHÔNE) : LA QUESTION DE LA CARACTÉRISATION DES DÉPÔTS EN CONTEXTE D'HABITAT. CONTRIBUTION À NOTRE CONNAISSANCE DE L'OCCUPATION DE L'OUEST LYONNAIS AU SECOND ÂGE DU FER

Yannick Teyssonneyre et Guillaume Maza ⁽¹⁾
avec la collaboration de Julien Bruyère, Thierry Argant et Julie Viriot

Riassunto. Il sito delle "Fourches" a Lentilly si trova nel dipartimento del Rhône (69), ad est del territorio dei Segusiavi, all'incrocio di varie zone di influenza (territorio delle colonie di Lugdunum, Provincia e Ambarres o Eduens). Lo scavo in tale sito, effettuato nell'ambito dei lavori sulla A89, ha portato alla luce un insediamento recintato, circondato da un fossato in parte visibile, su di un'area di circa 2400 mq. Al suo interno, si è rilevata solo la presenza di una costruzione su pali poggianti su un fondo piano, nell'angolo sud-ovest, ed una decina di tracce di tronchi sparsi al centro dell'area. Nell'angolo nord-ovest, una lastricatura permetteva l'accesso all'interno. La presenza di fori per i pali permette di supporre l'esistenza di un ingresso monumentale lungo m. 12,50 e largo m. 3,50. Un ingente deposito di dolia, anfore del tipo Dressel 1A, di ceramiche di fine fattura, galliche od italiche, e di ceramiche di uso corrente, era concentrato nell'angolo nord-ovest del recinto, addossato alla zona di accesso. Tali anfore sono databili ad un periodo di poco precedente a quello contraddistinto da un netto declino della loro importazione. Il fatto che siano vicine ad un numero cospicuo di dolia, di probabile fabbricazione gallica, con caratteri morfologici recenti (marchio cruciforme/cordoli nella parte inferiore dei vasi) imitanti i modelli italici e/o iberici, fa supporre che questi abbiano potuto sostituire le anfore, ma testimoniano soprattutto l'esistenza di un nuovo sistema di stoccaggio. L'importante valore euristico del lotto mette in evidenza i vari sistemi di approvvigionamento del deposito: la quantità di materiale in ceramica porta ad interpretarli come scarti di un banchetto o di una manifestazione collettiva, simile in particolare a quelle portate alla luce nella pianura di Vaise e sulla collina di Fourvière a Lione ("fossati ad anfore lionesi"). Dopo questo primo insediamento, ne segue un secondo, costituito da un nuovo recinto nel cui fossato una catena per il focolare è stata piegata e deposta probabilmente subito dopo il suo scavo. Le parti conservate di questo reperto misurano 174 cm e 216 cm, se si aggiunge la parte mancante ricostituita. Se è chiaro che questi manufatti sono serviti in ambito domestico, è comunque necessario evidenziare che il contesto in cui sono stati scoperti (deposito o sepoltura) evoca piuttosto una sfera culturale. Il sistema di seppellimento e la vicinanza al deposito di dolia e di anfore inducono ad interpretarlo come un utensile per il banchetto, il cui deposito avrebbe potuto consacrare l'area recintata*.

Résumé. Le site des « Fourches » à Lentilly est localisé dans le département du Rhône (69), à l'est du territoire des Ségusiaves, au carrefour de plusieurs aires d'influence (territoire colonial de Lugdunum, Provincia, et Ambarres ou Éduens). Réalisée dans le cadre des travaux de l'A89, sa fouille a permis de mettre au jour une occupation marquée par un enclos constitué de fossés, partiellement observé sur environ 2570 m². Cette superficie enclose comporte un bâtiment sur poteaux, situé sur un replat dans son angle sud-ouest, et une dizaine de chablis dispersés au centre de la partie observée de l'enclos. Un empierrement implanté dans l'angle nord-ouest de l'enclos permettait un accès vers l'intérieur. L'observation de trous de poteau permet d'envisager un corridor palissadé long de 12,5 m et large de 3,5 m. Un important dépôt de dolia, d'amphores de type Dressel 1 A, de céramiques fines gauloises ou italiques et de céramiques communes, était concentré dans l'angle nord-ouest de l'enclos contre son point d'accès. Ces amphores sont à situer chronologiquement peu de temps avant la période où leur importation connaît un net déclin. Leur association avec un important lot de dolia de fabrication supposée gauloise, présentant des caractères morphologiques récents (estampille à la « croix » / bourrelets au bas des vases) et imitant les modèles italiques et / ou ibériques, laisse penser qu'ils pourraient remplacer les amphores, et inaugurer un nouveau mode de stockage. On évoquera donc ici, à travers la présentation du lot à grande valeur heuristique, les différents faciès d'approvisionnement du dépôt, en rappelant que les quantités de céramiques en présence orientent l'interprétation vers une accumulation de rejets liés à un banquet ou une manifestation collective.

À cette occupation, succède une suivante, matérialisée par l'ajout d'un nouvel enclos dans le fossé dans lequel une crémaillère a été pliée et déposée probablement immédiatement après son creusement. Ainsi l'objet déplié mesure 174 cm, et 216 cm si on ajoute la partie manquante restituée. S'il est évident que ces artefacts ont eu une vocation culinaire dans les aires domestiques, leur contexte de découverte (dépôt ou funéraire) renvoie le plus souvent à la sphère culturelle. Le mode d'enfouissement et la proximité avec le dépôt de dolia et d'amphores, permettent de l'interpréter comme un élément ayant pu servir d'ustensile de banquet, dont le dépôt pourrait consacrer l'extension des aires encloses.

* Les auteurs remercient Tiziana Baldacci-Zolt et Jean-Claude Ozanne pour la traduction et les relectures.

⁽¹⁾ Eveha - Études et valorisations archéologiques, 87 avenue des Bruyères - F - 69150 Décines
yannick.teyssonneyre@eveha.fr - guillaume.maza@eveha.fr

1. PRÉSENTATION DU SITE

Dans le cadre des travaux préalables à l'aménagement de l'Autoroute A 89 entre Balbigny (Loire) et La-Tour-de-Salvagny (Rhône), une fouille archéologique préventive a été réalisée à Lentilly, au lieu-dit Les Fourches, dans le département du Rhône. Le site est localisé à la périphérie occidentale de la cité ségusiave, aux limites de la *Provincia* et de la cité de Lyon (fig. 1). La proximité de la voie de l'Océan, qui reliait *Lugdunum* à *Portus Itius*, et d'un axe secondaire supposé traverser le Charolais en reliant *Rodumna* par Miolan actuellement considéré comme la station de *Mediolanum* de la table de Peutinger et suivant l'actuel itinéraire de la RN7, place le site de Lentilly au carrefour de plusieurs aires d'influence : territoire colonial de *Lugdunum*, *Provincia*, aires ségusiaves et ambarres ou éduennes.

La fouille d'une fenêtre de 9 100 m² a permis de mettre au jour plusieurs occupations datées entre la fin du Second Âge du fer et l'Antiquité tardive. Notre propos se concentrera sur la phase la plus ancienne, qui concerne l'évolution d'un établissement rural daté entre la fin de La Tène D1b et le début de notre ère (fig. 2). On insistera notamment sur l'étude de trois ensembles mobiliers mis au jour dans les fossés des enclos de cette phase d'occupation. Leur identification en contexte d'habitat pose la question de leur discrimination avec des rejets détritiques liés à des activités domestiques ou artisanales, voire à des pertes accidentelles, notamment lorsque ces ensembles

restent accessibles, comme c'est le cas ici. Leur répartition *a priori* aléatoire rompt avec l'organisation et l'emplacement d'un acte intentionnel habituellement qualifié de dépôt (Fontijn, 2002, p. 37-38). L'étude de ces lots, particulièrement pour le mobilier céramique, a par ailleurs permis d'appréhender différents faciès d'approvisionnement et le niveau de vie des occupants. Ces ensembles offrent trois instantanés de la culture matérielle en usage sur le site et de son évolution sur plus d'un siècle.

L'étude du mobilier céramique a ainsi permis de définir trois phases pour les vestiges protohistoriques¹. La première est identifiable au creusement d'un premier enclos (F561, F174 et F466) et à son premier niveau de comblement (US 131 et US 537). Il convient de noter que l'US 131 contenait, dans sa partie médiane, une concentration de mobilier amphorique, dont des amphores dites gréco-italiques de transition. Ces dernières évoquent une fréquentation du site sans doute plus ancienne que celle fournie par la datation C¹⁴ réalisée sur ce premier niveau de comblement (2030 BP +/- 30 / Poz-40860). L'empierrement et les structures drainantes constituant le soubassement du système d'accès à l'enclos (F403) ont été intégrés à cette première phase sur la base des observations stratigraphiques.

1. Nous avons choisi de nous concentrer ici sur les trois ensembles précédemment évoqués. L'ensemble du mobilier du site fera l'objet d'une publication ultérieure.



Fig. 1. Carte de localisation.

Une seconde phase comprend les vestiges situés à l'intérieur de l'enclos et sans lien stratigraphique avec celui-ci. Il s'agit d'un bâtiment situé dans l'angle sud-est, de différents alignements de trous de poteau, d'une zone de chablis et de trous de poteau localisés devant l'entrée, auxquels on peut associer les couches se rattachant à une seconde phase de comblement des fossés de l'enclos. C'est dans cet ensemble que se situe un dépôt de céramiques et de *dolia*, dont les quantités ont permis d'établir une typo-chronologie comparative du mobilier du site (fig. 2).

La troisième phase est marquée par l'installation d'un second enclos, qui vient se greffer sur le premier. Cet ajout a entraîné le curage partiel du dépôt du fossé F466 (fig. 2). Le bâtiment mis au jour à l'intérieur peut aussi être rattaché à cette phase. Les rares éléments de sigillées sud-gauloises et de fragments de terres cuites architecturales (*tegulae* ou briques ?) découverts dans le comblement des fossés de ce second enclos ont permis de proposer une datation plus récente, centrée sur le début du I^{er} siècle de notre ère. Des terres cuites architecturales à pâte relativement grossière apparaissent également dans les trous de poteaux du bâtiment du second enclos et parmi les éléments de calages des trous de poteau d'un grenier (fig. 6)², des deux petits édifices rectangulaires (fig. 7) et aussi dans ceux de la zone de trous de poteau isolés et au sein du comblement du fossé F 556, qui ont donc tous été rattachés à cette troisième phase (fig. 2).

Pour résumer, la première phase renvoie à l'installation de l'établissement à la fin de La Tène D1b, la seconde se rapporte à l'occupation du premier enclos, datable de La Tène D2, et la dernière est caractérisée par l'adjonction d'un second enclos et l'extension du complexe rural hors des surfaces précédemment encloses. Ce dernier épisode prend place entre la fin de La Tène D2 et le début du I^{er} siècle de notre ère. Stratigraphiquement, la plupart de ces vestiges protohistoriques sont recouverts d'une couche de colluvionnement datée, par C¹⁴ et par le mobilier céramique, du III^e s. de notre ère (1685 +/- 30 BP / Poz-40861). Les trois ensembles mobiliers seront remis dans leur contexte avant d'être décrits plus précisément. De leur étude on tirera des enseignements sur l'organisation et la nature du site.

1.1. L'appropriation d'un territoire

L'implantation du premier enclos, partiellement observée sur une aire de 2570 m², est délimitée par des fossés larges de 2 à 3 m, conservés sur une profondeur maximale de 0,50 m, qui présentent un profil en « cuvette » évasée. Un empierrement interprété comme le soubassement d'un système d'accès supportant un ponton

2. Les propositions schématiques de restitutions des différents édifices doivent être considérées comme des hypothèses.

en bois est installé dans l'angle nord-ouest ; il était probablement doté d'un système de portail rudimentaire, matérialisé par les trous de poteau F540 et F541 (fig. 3 a) contre l'angle ouest de l'enclos. Relativement rare, ce type d'accès à un enclos n'est attesté que sur les sites de la « Queute » et du « fond Baraquin » à Pont-Rémy dans la Somme (Prilaux, 2000, p. 237), mais aussi à Saint-Laurent-d'Agny sur le site de Goiffieux dans le Rhône (Poux *et alii*, 2009, p. 39-40, fig. 5). Cette entrée, constituée d'aménagements drainants sous-jacents (fig. 3d), prouve que les fossés étaient ouverts ; les canalisations conduisaient l'eau de ruissellement de l'extrémité nord du fossé F174 jusqu'à la section A du fossé F466³.

On signalera pour cette phase la découverte d'un premier ensemble de mobilier archéologique au centre du fossé F174, dans la première phase de comblement. Si ce premier ensemble matériel pose la question d'un dépôt contemporain de la fondation de la propriété, l'absence de liens stratigraphiques ne permet pas d'attester que l'implantation des vestiges situés dans la partie observée de ce premier enclos soit synchronique à ce dernier. Sans doute faut-il postuler que la partie non fouillée était occupée, même s'il n'est pas rare que ce type d'enclos ne livre, d'ailleurs, aucun vestige. Pour mémoire, citons les exemples d'enclos régionaux contemporains au site des Fourches, tels ceux de « Lima » à Quincieux, dans le département du Rhône (Thévenin, 1991a), des « Communaux-d'Arésieux » à Villette-d'Anthon en Isère (Marchianti, 1992), qui se distinguent par la rareté ou l'absence de vestiges dans leur emprise. Quoi qu'il en soit, cette installation enclose implique une structuration et une appropriation de l'espace (Buchsenschutz, 2006, p. 59) qui semble devoir être rattachée à un type d'enclos parallélépipédique très fréquent à La Tène finale (Malrain *et alii*, 2002, p. 154).

1.2. L'établissement d'une résidence aristocratique ?

Les vestiges situés à l'intérieur du premier enclos ont livré un mobilier céramique typologiquement plus récent que celui mis au jour dans la première phase de comblement du fossé F174. Leur caractérisation permet d'identifier la nature de cette seconde phase de l'occupation. Dans l'angle sud-ouest de l'enclos, un édifice de 91 m² est situé en amont d'un vaste espace de 117 m², pouvant être interprété comme une cour. Construit en matériaux périssables, il est constitué de trois ensembles structurés

3. Concernant les fossés de l'enclos principal (phases 1 et 2), des tronçons ont été définis dans le but de sectoriser le mobilier et de caractériser au mieux le profil des structures. Ainsi, le fossé F174 possède cinq sections numérotées de A à E, le fossé F466 en compte 4 (de A à D). La section A de ce fossé permet de délimiter un dépôt de céramiques particulièrement dense qui a fait l'objet d'une division en trois parties, de A1 à l'ouest à A3 à l'est. Seul le fossé F561, observé sur une trop courte portion n'a pas fait l'objet d'une segmentation. À l'exception de la crémaillère et de rares tessons épars, les fossés du second enclos (F568, F14 et F15) n'ont pas donné lieu à une subdivision.

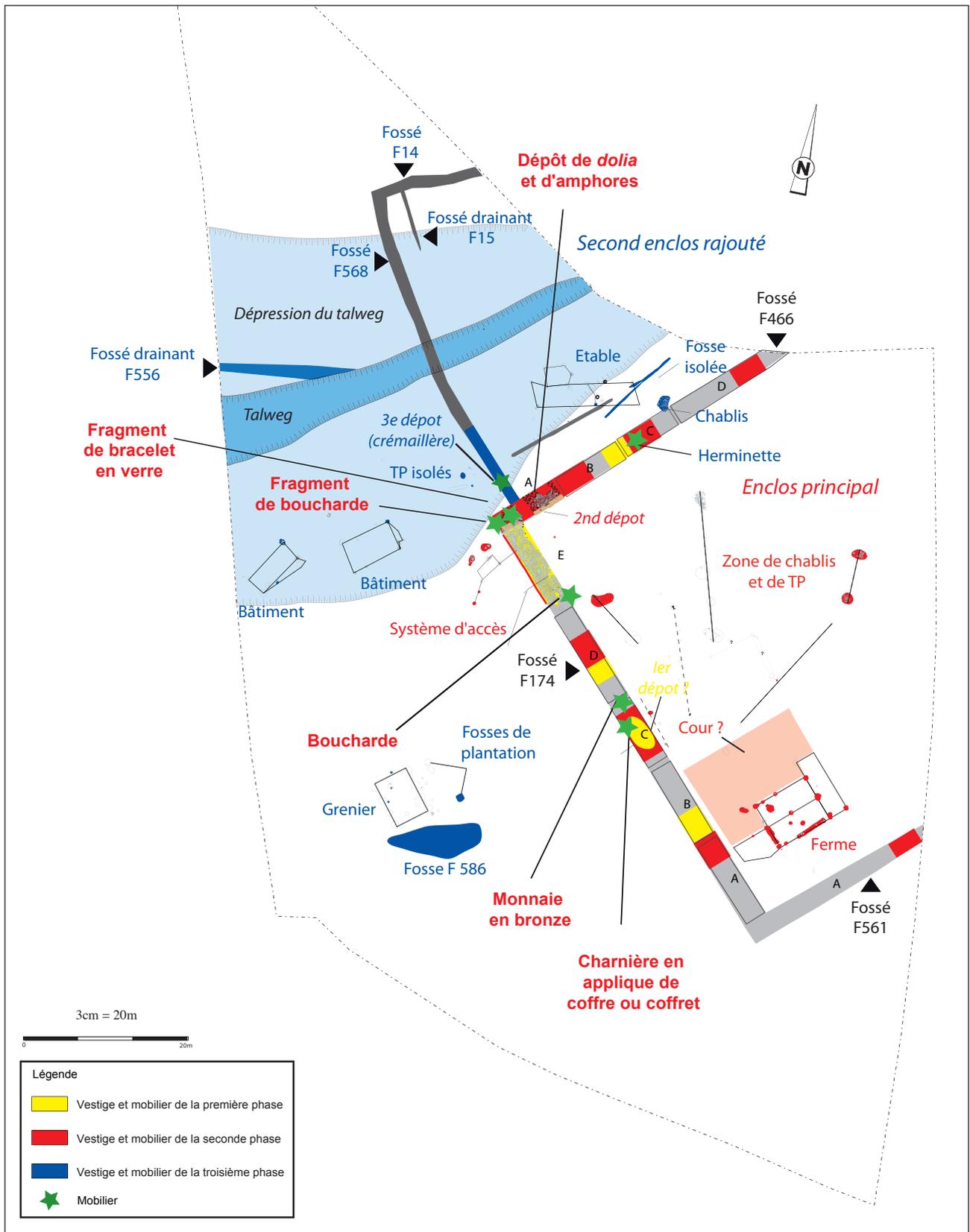


Fig. 2. Présentation des vestiges protohistoriques par phase.

autour d'une pièce centrale à deux nefs sub-rectangulaires d'environ 7,80 m par 6,35 m (fig. 4 a). Elle est délimitée par quatre puissants poteaux porteurs à ses angles (F431, F446, F442 et F420) et une série de poteaux intermédiaires, qui contiennent tous, hormis F426, du mobilier céramique. Le surcreusement identifié comme un négatif de poteau dans F431 permet d'envisager un diamètre de tronc de 0,58 m. Deux sablières (F427 et F154) sont positionnées sur les parties les plus hautes du bâtiment, autour de l'affleurement rocheux. Elles sont doublées et encadrées par des trous de poteau, ce qui laisse supposer

qu'elles ont été installées pour pallier les irrégularités du substrat rocheux. Ces dépressions du terrain naturel ont été comblées au préalable par un limon sableux et charbonneux contenant du mobilier roulé (US 346).

Les trous de poteau F432 et F430 indiquent un probable encadrement de porte. Le mode de construction des cloisons peut être suggéré à partir de l'analyse des nombreux fragments de terres cuites architecturales retrouvés. Ces derniers indiquent en effet un clayonnage réalisé entre les poteaux avec un lattis ou de fines branches de bois souples enduites de terre crue.

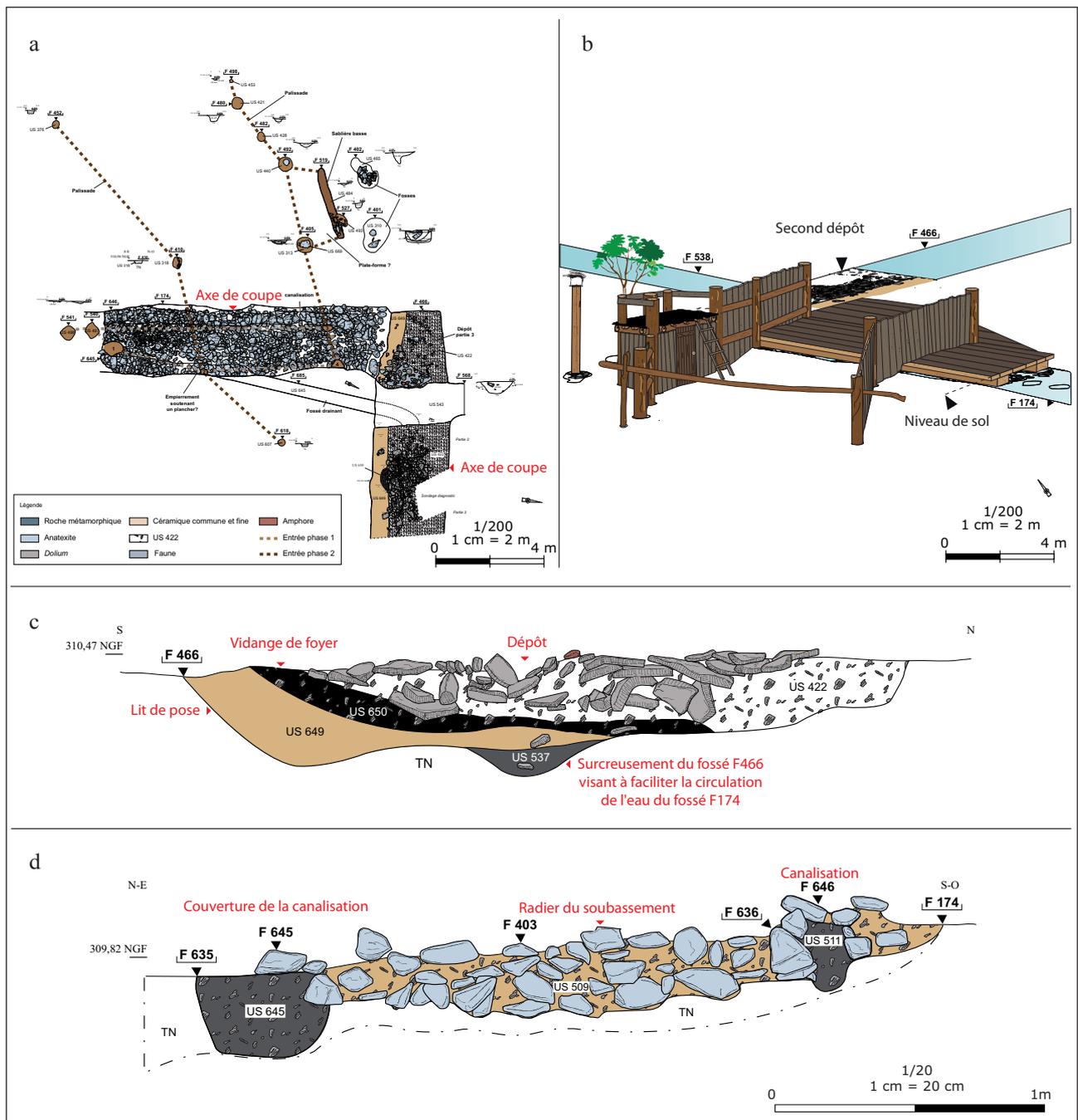


Fig. 3. a et b : Plan, coupe et proposition de restitution de la ferme ; c : stratigraphie du dépôt ; d : stratigraphie de l'entrée de l'enclos.

De manière générale, la pièce centrale renvoie au type générique des bâtiments à deux nefs (Audouze, Buchsenschutz, 1989, fig. 27, n° 1, p. 70). En effet, l'axe médian défini par les trous de poteau F155, F490 et F444, peut être interprété comme celui de poteaux porteurs d'une faîtière. Ce type de construction suppose un toit à deux pans (fig. 4 b). Les autres poteaux porteurs supporteraient alors les sablières hautes sur les façades nord-ouest et sud-est. Ce schéma, observable sur les fermes gauloises en Gaule, perdure parfois jusqu'au début de la période romaine (Guillier *et alii*, 2006, fig. 8, Site Est et Ouest, p. 19). Les deux ensembles accolés à la pièce centrale se distinguent par leur plan et leur architecture. Matérialisant la continuité occidentale de l'édifice, le premier est de forme sub-rectangulaire (5,35 x 3,75 m), délimité par des poteaux, se développant sur 20 m² au sud de l'axe formé par la faîtière de la pièce centrale. La continuité de cette dernière est assurée par les trous de poteau F424 et F153 dont les dimensions sont les plus imposantes de l'ensemble. La faîtière mesurerait alors 12,70 m de long. Le manque de régularité des cloisons, notamment illustré par la localisation de F151, comme l'envergure plus modeste des autres trous de poteau, suppose une construction plus légère, probablement avec une toiture à un pan, assimilable à un appentis ou une petite pièce annexe (fig. 4 a et b). La sablière F154 pourrait alors correspondre à l'emplacement du seuil d'une ouverture reliant ces deux zones. À l'opposé, contre la façade est du bâtiment, un espace de forme sub-rectangulaire est dessiné par une rangée de trous de poteau dépassant sensiblement la largeur de la pièce à deux nefs (8,60 x 2,50 m). Pour assurer la cohérence avec la nef centrale, un entrain dépassant la largeur de la pièce centrale du bâtiment venait probablement reposer comme sablière haute sur le trou de poteau F481. La liaison des toitures pourrait également s'opérer *via* une ferme d'arêtier au niveau de l'entrain situé entre les trous de poteaux F442 et F165. Le reste de l'aménagement supposerait alors une toiture à deux pans et croupe du type des habitats à une nef (Audouze, Buchsenschutz, 1989, fig. 27 n° 2, p. 70 (fig. 4 a). Cet espace pourrait constituer soit un appentis, soit plus probablement un porche d'accès, voire un portique. Des portiques pré-augustéens sont attestés régionalement, notamment dans le Rhône à Saint-Laurent-d'Agny, sur le site de Goiffieux (Poux *et alii*, 2009, p. 63).

Faut-il voir dans cet aménagement une sorte de « portique gaulois » directement inspiré par l'architecture italique? Même sans certitudes, l'hypothèse mérite d'être suggérée. Ce bâtiment de 14,80 m de longueur sur 8,40 m de largeur est le seul présent dans la partie explorée de l'enclos. Ses caractéristiques, sa superficie, son mobilier et même sa localisation dans l'angle sud-ouest de l'enclos permettent de lui attribuer une fonction résidentielle. La présence d'un mobilier domestique abondant et varié

(fragments de couteau, d'amphores tardo-républicaines, de *dolia*, de céramiques communes et de service...) suggère une ferme gauloise d'un certain statut social (tableau 1).

Famille	Catégorie	N.M.I.	N.R.
C.F.	Grise Fine	11	51
TOTAL Céramique Fine		11	51
C.C.	Com. claire calcaire	-	5
C.C.	Com. claire siliceuse	2	19
C.C.	Com. grise siliceuse	-	15
C.C.	Com. rouge siliceuse	-	4
C.C.	CNT mode A	2	51
C.C.	CNT mode A enfumée	-	7
C.C.	CNT mode B	6	61
C.C.	CNT mode B lissée	2	2
TOTAL Céramique commune		12	164
AM	Italique	-	15
AM	Bétique	-	10
AM	Tarraconaise	-	2
AM	Non identifiée	-	4
TOTAL Amphore		-	31
DOL	CNT mode A	-	3
TOTAL <i>Dolium</i>		-	3
Non identifiée	Claire calcaire	2	28
TOTAL Claire calcaire non identifiée		2	28
TOTAUX		25	277

Tableau 1. Distribution du mobilier céramique issu des Us appartenant au bâtiment 4.

L'entrée de l'enclos connaît une phase de réaménagement qui complète ou parachève les travaux engagés lors de la première phase. Deux séries de trous de poteau dessinent un couloir d'accès désaxé par rapport au fossé (fig. 3 a). Une excroissance de forme sub-rectangulaire de 7 m², supportée par une sablière basse, pourrait correspondre à une sorte de plate-forme surélevée sur la face nord de cet aménagement. L'obliquité de ce corridor se justifie probablement par la recherche de la moindre pente, sachant que celle-ci atteint par endroit près de 11 % (par exemple

entre F480 et F492). La courbure permet de la réduire à 2,9 %. Ce corridor d'accès, long de 11 m, offre un passage de 6,50 m de large à l'entrée et se réduit autour de 4,60 m au niveau de l'empiérement F403.

Ce type d'aménagement n'est attesté que sur une trentaine de sites et revêt souvent des formes simples, caractérisées par un portail ou un porche (Malrain *et alii*, 2002, p. 154). Sa forme en « tenaille » n'est que très rarement reconnue pour ce type d'enclos. On signalera cependant la présence d'un système d'accès comparable sur l'un des enclos de Vic-de-Chassenay en Côte-d'Or (Pranyies, Bonaventure, 2012). À Lentilly, il ne semble pas être doté

d'un porche ou d'un portail, bien qu'une barrière de clôture reste envisageable (fig. 3b). Quant aux deux fosses disposées face aux extrémités de la sablière, la première (F401) serait une fosse de plantation ; la seconde (F402) présente un négatif permettant de supposer qu'elle a accueilli une poutre équarrée de section rectangulaire (33 m x 0,16 m pour 0,44 m de profondeur), mais elle reste difficile à interpréter.

Le rétrécissement observé au niveau du soubassement et la forme en "tenaille" de cet aménagement permettent de suggérer un couloir d'accès pour canaliser le bétail vers l'enclos. Cette interprétation pourrait fournir un sens aux

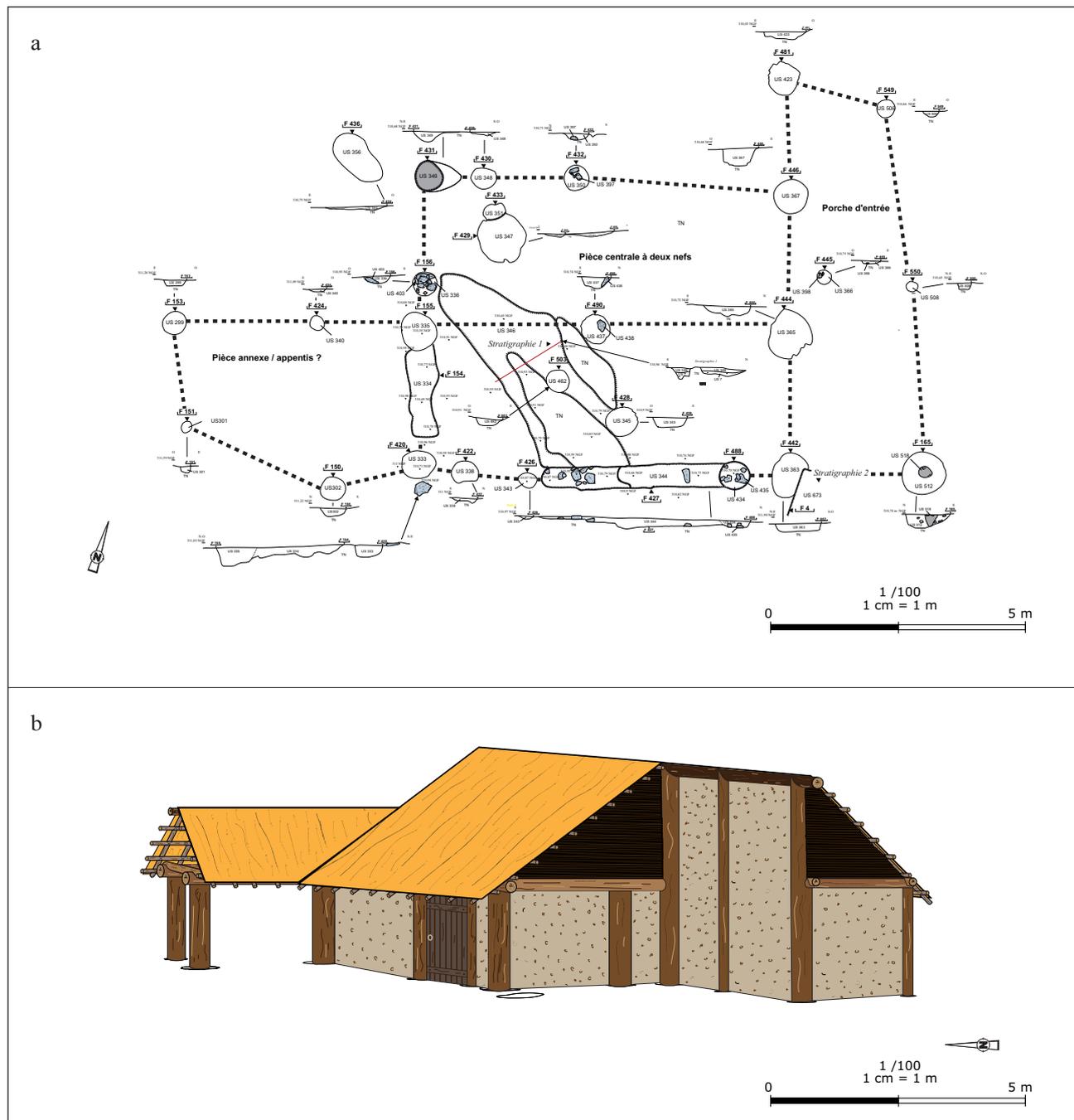


Fig. 4 a et b. Plan, coupe et proposition de restitution de la ferme.

différents alignements de trous de poteaux mis au jour dans celui-ci, entre les chablis. Ces différents axes pourraient être les témoins d'une gestion de la circulation du bétail au sein de l'enclos, en direction d'une vaste zone de replat située juste devant le bâtiment de la ferme (fig. 2).

L'irrégularité de la forme des chablis dans l'enclos est imputable au développement racinaire de ces plantations dans les arènes sableuses du *substratum* (US 7). Certains ont fait l'objet d'aménagements drainants sous la forme

d'amas de blocs d'anatexite, probablement dès leur installation (F 614 / F175 et F 177). L'ampleur de leurs dimensions suppose des arbres de grande taille. On notera sur leurs parties sommitales, la présence de couches d'épandage relativement organiques comprenant du mobilier céramique d'aspect roulé et des inclusions carbonneuses qui semblent attester un entretien particulier de ces plantations (fumure ?). Parmi, le mobilier céramique associé, typologiquement attribuable à La Tène D2, on signalera

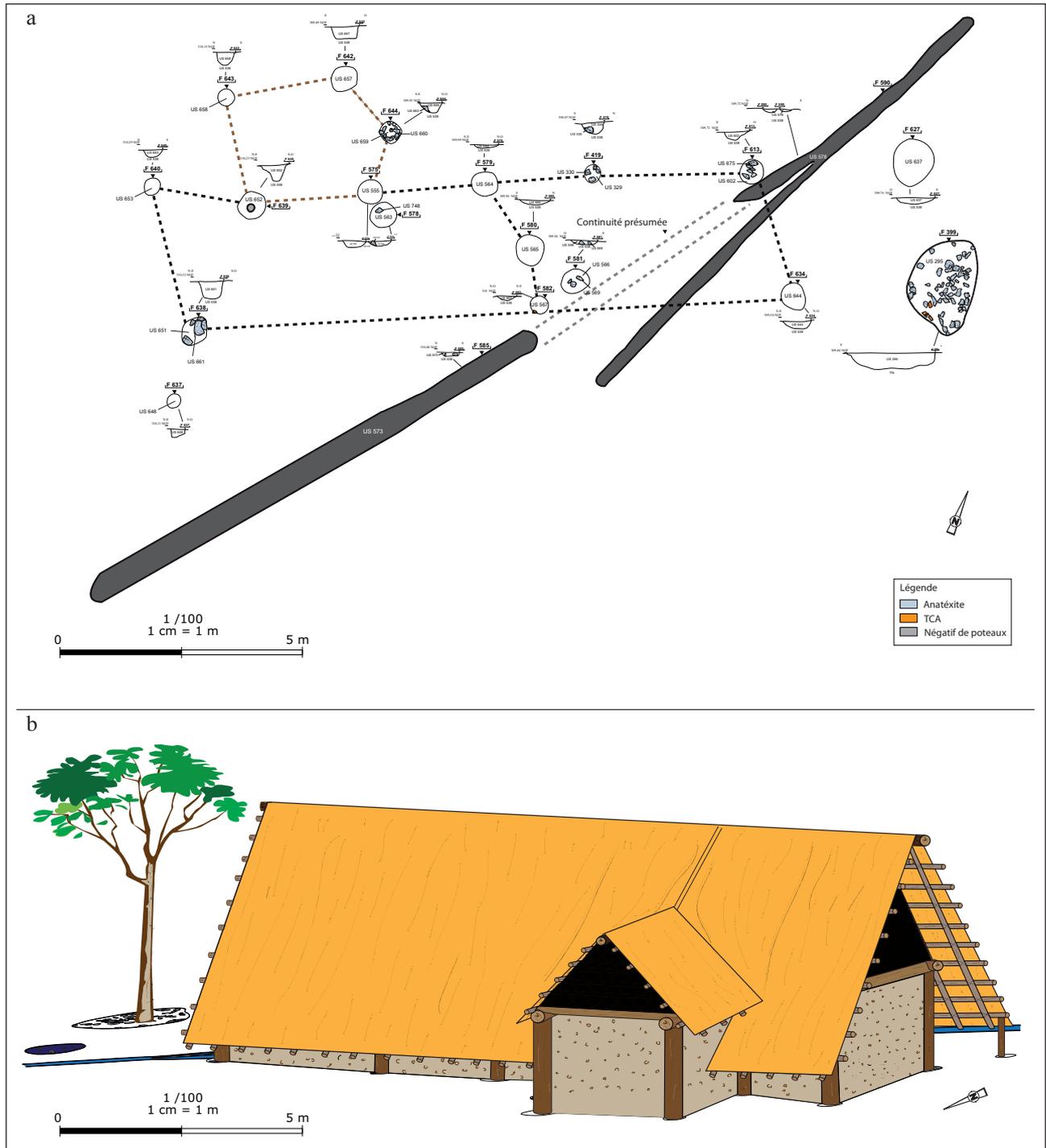


Fig. 5a et b. Plan, coupe et proposition de restitution de l'étable.

notamment la présence de fragments de *dolia* tout à fait comparables à ceux du fossé F466.

Au niveau régional, l'organisation spatiale des sites enclos contemporains reste difficilement appréhendable, faute d'une documentation archéologique suffisante (De Klijn *et alii*, 1996, p. 273). En revanche, l'artificialité d'ensembles végétalisés est une pratique attestée pour la

période, telle la « plantation de pins » de Ribemont-sur-Ancre dans le département de la Somme (Munaut, 1991, p. 113-121). Sans prétendre rattacher les chablis à cet exemple, on retiendra l'existence de cette pratique de plantation d'arbres en évoquant l'hypothèse d'un bosquet d'agrément où le bétail pouvait pâturer, voire d'une plantation destinée à fournir du bois d'œuvre.

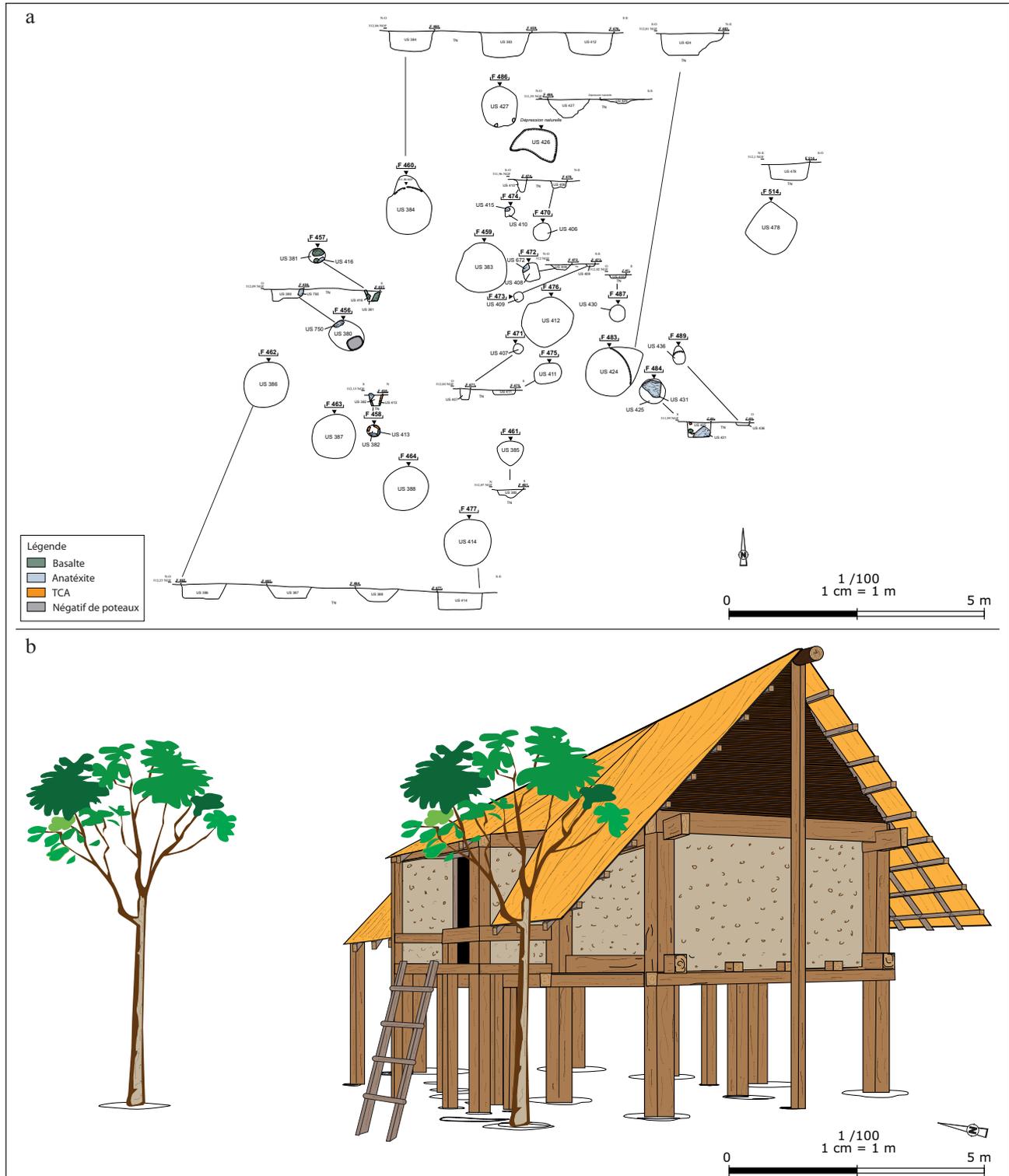


Fig. 6 a et b. Plan, coupe et proposition de restitution du grenier.

Cette phase d'occupation se signale également par la mise en évidence d'un important dépôt de céramique localisé dans l'angle nord-ouest de l'enclos. Il semble marquer un évènement précis résultant d'une action raisonnée. Il se compose en effet d'un véritable « lit de pose » qui accueille la vidange d'un ou plusieurs foyers, ainsi que

des *dolia*, probablement brisés sur place, puis un ensemble composé de mobilier amphorique, du vaisselier de cuisine et de service et des restes osseux, auxquels s'ajoutent quelques objets usuels (fragment de bracelet en verre, de boucharde). En s'installant dans cet angle, à la jonction des systèmes drainants de deux des fossés de l'enclos, ce

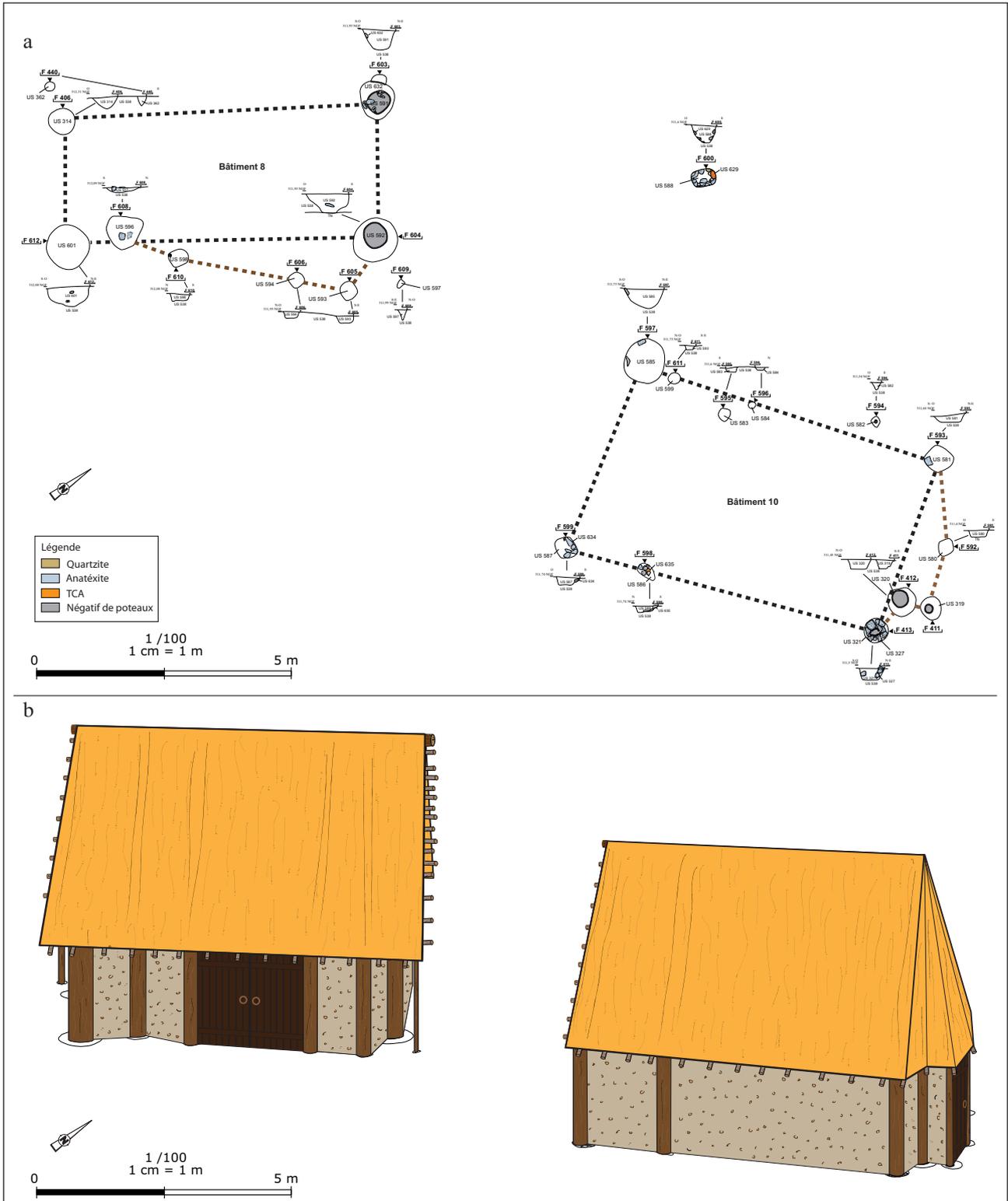


Fig. 7 a et b. Plan, coupe et proposition de restitution de deux édifices rectangulaires.

dépôt met un terme à leur fonction de drainage en obturant les conduits de circulation (fig. 3c). Dans le cas présent, la mise au rebut des moyens de stockage de l'établissement vient étayer l'hypothèse d'un évènement particulier lié à son abandon.

L'abondance et les caractéristiques du mobilier archéologique orientent l'interprétation vers des rejets liés à une manifestation collective. On est tenté d'évoquer les banquetts, qui se signalent par différentes formes de dépôts. Ces derniers peuvent prendre la forme soit de concentrations importantes de vestiges fauniques (site des « Gats » à Verberie dans l'Oise ; Malrain, Pinard, 2006), soit de dépôts de céramique tels ceux observés dans un cadre régional dans les « fossés à amphores lyonnais » (Maza, 1998b), voire une association des deux. Ces pratiques sont attestées dans certains enclos ruraux assimilés à des fermes aristocratiques. C'est le cas sur le site de « La Croix du Buis » à Arnac-la-Poste en Haute-Vienne, où un habitat est associé à un dépôt de céramiques particulièrement important (Toledo i Mur, 1999), mais aussi à « Champsemard » à Tournus (Perrin, Périchon, 1974, p. 225-242).

1.3. L'extension de l'occupation : de l'apogée au déclin du complexe rural

L'adjonction d'un second enclos, greffé au premier, marque la troisième phase d'occupation. La superficie enclose rajoutée avoisine les 560 m² sur sa partie observée. Cet enclos, dans les fossés duquel une crémaillère en fer a probablement été déposée immédiatement après son creusement, ne structure toutefois qu'en partie l'habitat. En effet, sur les quatre bâtiments mis au jour, un seul est installé dans l'aire délimitée. On notera cependant que les trois derniers, en marge de l'enclos, conservent une orientation identique (fig. 2).

L'ajout du fossé, qui cure une partie du dépôt, pourrait consacrer une nouvelle circulation des eaux provenant de l'entrée de l'enclos. Le fossé F466 aurait alors perdu sa fonction drainante au profit du fossé du second enclos. Ce dernier inaugurerait alors une subdivision de l'espace en deux enclos qui permettrait de classer l'ensemble parmi les fermes de « rang 1 » (Malrain *et alii*, 2002, p. 141-144). Installé pour partie dans le talweg, ce nouveau fossé, plus étroit, revêt une fonction drainante évidente, visant à concentrer l'eau dans la dépression créée par le talweg. La gestion de l'eau apparaît fondamentale, puisqu'une série d'aménagements visant à la canaliser a été mise en évidence, sous forme de puisard (F586), de fossés drainants matérialisés par l'enclos, ou encore au sein du bâtiment situé dans le second enclos, voire avec l'installation drainante du versant nord (F556). Cette dernière implique certainement une mise en valeur des parcelles situées à proximité immédiate des enclos, ainsi qu'une étendue plus importante du site.

Situé au centre du second enclos, un bâtiment allongé (12,8 m de longueur) et relativement étroit (3,50 m de largeur) évoque une architecture comparable à celle des maisons à une nef et implique un toit à deux pans et croupe, dont la solidité est assurée par des poteaux porteurs reliés par des entrails (Audouze, Buchsenschutz, 1989, fig. 27, n° 2 ; p. 70). Il possède une petite annexe accolée à l'une de ses façades, tandis que des fossés drainants passent sous ses cloisons (fig. 5a). Désaxés par rapport à l'axe du bâtiment, ces fossés épousent la pente naturelle du site en s'orientant vers la dépression créée par le talweg. De fait, il est possible d'évoquer pour ces derniers une fonction liée à l'évacuation des déjections animales, qui oriente l'interprétation de l'ensemble vers une stabulation de dimensions modestes (Raynaud, 2009). En effet, ce plan de bâtiment allongé et étroit n'est pas sans rappeler, dans des proportions tout à fait moindres, celui des immenses bergeries de La Crau (fig. 5b). Sans les comparer aux vastes ensembles de Nègreiron-Nègrès, on rappellera que la plaine de La Crau livre également des bâtiments allongés et étroits d'une dizaine de mètres de longueur, de forme rectangulaire, interprétés de la même manière (Nègreiron-Nègrès 8 : Badan *et alii*, 1995, p. 266). Plus récemment, le site « Saint-Hyppolyte, la coupe III » à Narbonne a également livré une bergerie de plan comparable, datée de l'époque augustéenne (Maza, Silvino, 2013, fig. 12). En outre, on signalera que notre bâtiment présente un plan tout à fait typique des étables sur poteaux mises en évidence dans le nord de la France (Broes *et alii*, 2012, p. 7-15) et son annexe pourrait être lue comme une loge de séparation permettant d'isoler du bétail. Dans le cas présent la localisation du bâtiment à l'intérieur du second enclos pourrait conférer à ce dernier une fonction pastorale, qui plaiderait en faveur d'une partition entre un espace à vocation résidentielle pour le premier enclos et un espace à fonction agraire pour le second (Buchsenschutz, 2006, p. 56).

L'implantation d'édifices en bordure des enclos atteste aussi une extension plus large du site dans sa partie orientale. Si les deux édifices rectangulaires (fig. 7a et b) restent difficilement interprétables (habitat, remise, entrepôt?), les caractéristiques de l'édifice de la partie sud-ouest de l'emprise permettent de l'interpréter comme un grenier surélevé sur poteaux (fig. 6a et b ; Dechezleprêtre *et alii*, 2000, p. 238). Bien qu'il existe peu de comparaisons de greniers à huit poteaux porteurs, aucune forme standardisée n'est connue pour ce type d'installation, singulièrement pour La Tène finale (Gransar, 2000, p. 287). Sa superficie interne, estimée à 30 m², implique une production agricole conséquente. Ce type d'installation est relativement bien attesté en région Rhône-Alpes, mais présente généralement des capacités de stockage bien moins importantes que celles observées sur le site de Lentilly.



Fig. 8. Vue générale de l'entrée de l'enclos et du dépôt de céramique (vue du sud-est).

Sur le site du « Recourbe » à Château-Gaillard dans l'Ain, quatre petits greniers au moins sont attestés à l'intérieur de l'enclos (Vicherd, 1991). Sur le site de « l'Épine » à Chassieu dans le Rhône, on compte également, parmi des bâtiments sur poteaux porteurs, de nombreux greniers comparables par leur mode de construction à celui des « Fourches », qui se développent en dehors de l'emprise d'un enclos (Coquidé, Vermeulen, 1999, p. 207-211). Ces différents ensembles aux capacités de stockage de moindre envergure, dénotent manifestement une organisation des récoltes moins centralisée qu'à Lentilly. Faut-il voir dans ce grand grenier un indice de concentration des récoltes révélant une organisation sociale différente de celle suggérée par de petites unités domestiques dont la superficie interne ne se développe jamais au-delà des 10 m² ?

Cette troisième phase marquerait un essor des activités agricoles ; l'élevage et l'agriculture tiendraient une place importante. Cette mise en valeur du terrain semble caractériser une évolution de la gestion de l'espace au tournant de notre ère. En effet, l'extension du site hors des surfaces encloses pourrait s'apparenter à la formation d'un hameau ou d'un vaste établissement structuré par les surfaces encloses. La lente évolution de cet établissement rural montre, à trois reprises, un essor sensible : les capacités de stockage, passant du *dolium* au grenier sur poteaux surélevés lors de la phase d'extension de l'occupation, prouvent et attestent un certain développement des activités agricoles, leur stockage sur le site, tandis que le bâtiment de stabulation induit une activité d'élevage (fig. 8).

2. L'APPORT DES ENSEMBLES⁴

2.1. Un premier dépôt ?

Les fragments d'amphores italiennes présents dans ce premier dépôt réunissent 59 fragments pour 10 NMIp. On distingue la présence de trois formes de gréco-italiques de transition caractérisées par un bord triangulaire à base

concave en provenance d'Étrurie (fig. 9, vases 1 et 4). Typologiquement attribuables à la Transition LTC2/D1, ces types anciens sont connus dans les contextes lyonnais de la « Rue du Souvenir », du « Verbe incarné » et de la Zac Charavay (Maza, 1998b ; Gay, 2002, annexe 2). La troisième se distingue par un bord triangulaire à base oblique (fig. 9, vase 6) et la présence d'une estampille (anépigraphe ou lessivée ?) dont l'aspect dessine vaguement un L désaxé (fig. 9, photo). Aucun exemplaire comparable n'est attesté dans les ensembles de comparaison locaux. On postulera que cette marque est le résultat de deux empreintes de timbres de forme carrée ou rectangulaire réimprimés pour une meilleure lisibilité. L'identification à un symbole anépigraphé apposé sur la lèvre, au-dessus des anses, représentant parfois une ancre ou un lagène, comme c'est le cas sur des exemplaires d'Aix-en-Provence, Vienne, Varennes-lès-Mâcon ou Poitiers, n'est toutefois pas inconcevable (communication de G. Maza). Citons également la présence d'une Dressel 1A à bord triangulaire et base oblique appartenant aux productions d'Étrurie du Nord (fig. 9, vase 2). Cet exemplaire à bord triangulaire court peut être qualifié de Dressel 1A ancienne et renvoyer à une période large couvrant toute La Tène D1a. Enfin le dernier se distingue des autres par un bord en bandeau à base horizontale qui peut être associé aux productions italiennes des *Sestii* (fig. 9, vase 5). L'exemplaire se rapporte également à une forme de transition des Dressel 1A / 1B qui trouve de bons parallèles avec les exemplaires de la « rue du Verbe Incarné » datés entre La Tène D1b et D2a. L'échantillon étant trop modeste pour présenter un histogramme du rapport entre hauteur et largeur des lèvres, on mentionnera qu'à l'exception du vase n° 2 (fig. 9), l'ensemble de ces indices est inférieur à 1,3 (tableau 2) et que pour l'exemplaire identifié à une gréco-italique de transition il est inférieur à 1 (Maza, 1998b, p. 23). Malgré de faibles quantités, la présence de gréco-italique de transition et de Dressel 1A de forme précoce, permet donc de proposer une datation comprise entre la fin du second et le début du premier siècle avant notre ère. Localement, cet ensemble est comparable à celui de *Ludna* (Batigne-Vallet *et alii*, 2009, p. 181-182). Parmi les cinq fragments de *dolia* cuits en mode A mis au

4. L'ensemble des vases, présentés par lots, conserve la numérotation établie lors du rapport de fouille.

Fait/Us	N° Vase	Hauteur (cm)	Largeur (cm)	Inclinaison	Diamètre (cm)
F 174 US 131	4	3,6	2,9	51°	13
F 174 US 131	5	3,9	1,9	79°	14
F 174 US 131	6	2,	2,2	59°	14
F 174 US 131	1	2	2,3	74°	14
F 174 US 131	2	3,5	2,5	60°	-

Tableau 2. *Détail des critères morphologiques des NMlp d'amphores de la première phase.*

jour, un seul individu a été inventorié. Il s'agit d'un *dolium* à bord oblique et lèvre arrondie, rattachable à la typologie Bd4a du *Lattara n° 6* (Py et alii, 1993, p. 407), dont la production est généralement datée entre - 450 et - 100 av. n. è. (fig. 9, vase 3).

On aurait pu associer à ce lot de céramique 519 fragments, pour 61 individus, provenant d'une zone remaniée de cette section du fossé. Les productions identifiables sont comparables, à de rares exceptions près, avec la présence

notamment de 28 vases de céramiques communes (155 fragments), 14 amphores dont 13 Dressel 1A (192 tessons), 5 *dolia* (43 fragments), et 11 vases de vaisselle fine (70 fragments). Si la majorité du mobilier semble pouvoir fonctionner avec le mobilier issu du premier comblement, la présence, au sein de ce remaniement, de mobilier typologiquement plus récent (sigillée italique, amphore de Tarraconaise, de Bétique notamment) nous a cependant amené à ne pas opérer de regroupement des lots.

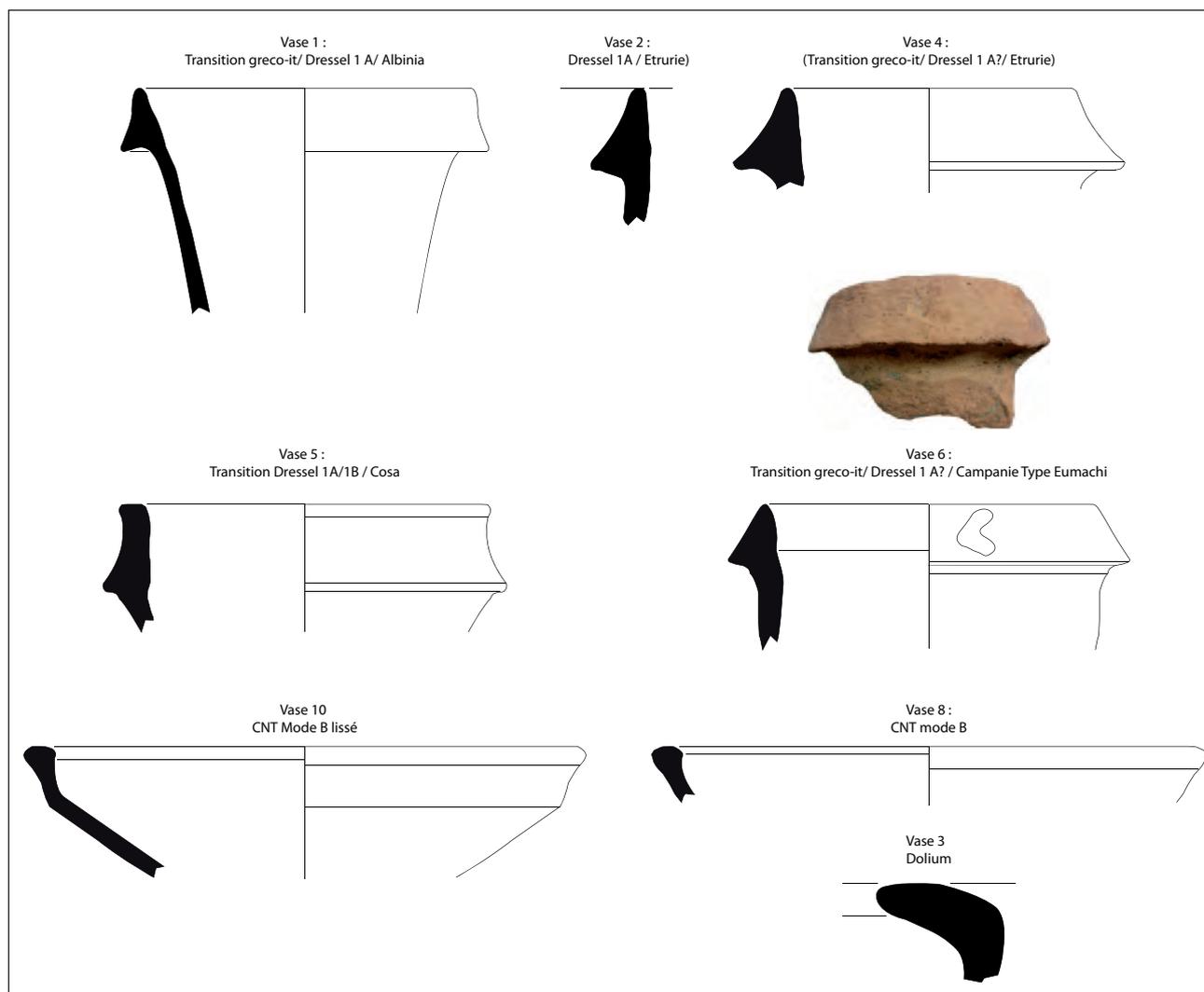


Fig. 9. *Ensemble de céramiques issues du premier dépôt (éch.1/3).*

En définitive, bien que déstructuré, cet amas de céramique reste donc relativement important. Pour l'essentiel, les amphores sont importées d'Étrurie et, plus occasionnellement, de Campanie. Les rares fragments de *dolia* et les céramiques communes renvoient à des formes majoritairement issues du répertoire régional. Si l'hypothèse d'un premier dépôt contemporain de l'installation peut être émise, les perturbations dont il a fait l'objet ne permettent pas de l'identifier formellement.

Cet amas, en forme de « dôme », a été remanié par l'installation d'un mur et le creusement du débouché d'un drain plus récent. Cette concentration de mobilier céramique, très certainement plus importante à l'origine, est située au centre du fossé oriental de l'enclos (fig. 2). Si les remaniements ultérieurs nous ont contraints à n'enregistrer que le mobilier réellement associable à cette couche, l'importante concentration d'artefacts (71 individus pour 578 restes) présents sur la largeur totale du fossé (pour une longueur avoisinant les 3 m), plaide en faveur d'un premier dépôt intentionnel. Cette concentration de mobilier archéologique a fait l'objet d'un aménagement attendant. En effet, une clôture matérialisée par cinq trous de poteau est installée lors de la seconde phase d'occupation du site devant cet amas, à l'intérieur de l'enclos (fig. 2). Observé sur cette seule section du fossé, ceci plaide en faveur d'une volonté de protéger la zone qui concentre la presque intégralité du mobilier mis au jour dans ce fossé. Cet aménagement de clôture convient peu à une zone de rejet que l'on voudrait interdire. En définitive, bien qu'elle soit perturbée par des aménagements plus récents, la concentration d'amphores italiques tardo-républicaines, où figurent les éléments les plus précoces mis au jour sur le site, accumulée au centre du fossé F174, dans son comblement inférieur, indique un certain niveau de vie des occupants, capables de consommer du vin italien dès la fin du II^e siècle av. J.-C. Dépôt ou non, cet ensemble de mobilier renvoie de toute façon à la phase d'installation de la propriété.

2.2. Le dépôt de *dolia*, d'amphores et de céramiques

Le second ensemble a été mis en évidence au sein du tronçon A du fossé F 466, contre le système d'accès à l'enclos (fig. 2). Il se distingue par une importante densité de mobilier céramique, essentiellement représenté par des *dolia*. Présent sur 7,84 m de long, 2,80 m de large et 0,30 m de profondeur au maximum, sa mise en place relevant d'une action raisonnée et réfléchie, le distingue des autres tronçons des fossés et notamment de notre premier ensemble. Sur cette unique portion, l'aménagement d'un véritable « lit de pose » a mis un terme à la fonction drainante du fossé en scellant la couche de ruissellement (US 537) (fig. 3 c).

Cette matrice sédimentaire accueille tout d'abord la vidange d'un ou de plusieurs foyers dispersés sur la quasi totalité du tronçon A. Il apparaît logique d'envisager que



Fig. 10. Vue de la partie orientale du second dépôt de céramique au sein du fossé F466.

l'excroissance charbonneuse de forme semi-circulaire caractérise au moins un des emplacements de déversement du charbon de bois (fig. 10). Sur cette couche charbonneuse, les céramiques s'accumulent de manière relativement dense dans les secteurs 2 et 3 du tronçon A.

La présence quasi exclusive de gros fragments de *dolia* situés à la base et dans la partie sommitale de l'ensemble permet de suggérer que ces conteneurs ont été apportés à proximité immédiate, ou directement dans le fossé, et brisés sur place. L'absence d'autres catégories de mobilier dans la partie inférieure du dépôt permet d'affirmer qu'ils ont été brisés en premier. La vaisselle de service, la batterie de cuisine et les amphores ont été jetées sur cet ensemble dans un second temps, peut-être en même temps que les restes de faune, dont la liaison n'est pas assurée puisque cette partie du dépôt est coupée ultérieurement par l'ajout du fossé F 568.

À l'exception des *dolia*, l'absence de forme archéologique complète laisse suggérer que cette autre partie du vaisselier a été détruite ailleurs, de même que les rares objets usuels représentés par un fragment de bracelet en verre et une boucharde.

Ce second ensemble totalise 108 vases pour 1 766 fragments (tableau 3), les deux objets ainsi que des restes

fauniques, parmi lesquels on signalera la présence d'ossements de bœuf présentant des marques de découpes, de Caprinés et d'un Canidé (chien ou renard). Le mobilier céramique permet d'évoquer un éventail de productions régionales ou importées représentées majoritairement par les céramiques communes (53,7 % du NMI), les céramiques fines (21,3 % du NMIp), les amphores (12,9 % du NMIp) et les *dolia* (12,1 % du NMIp).

2.2.1. Les céramiques fines

L'écrasante majorité du vaisselier de service renvoie à un répertoire de formes bien attesté dans les sites régio-

naux chronologiquement comparables à celui des « Fourches ». Les jattes ou coupes à bord convergent et lèvres verticale allongée (fig. 11, vase 76) ou arrondie (fig. 11, vase 48), représentent les formes dominantes du vaisselier de service. Bien attestées dans les mêmes horizons chronologiques sur les sites de Saint-Vincent à Lyon (Gay, 2002), de Chessy-les-Mines (Guichon, 2011) et plus généralement de Roanne, Vienne et Lyon (Genin, 1999), elles peuvent être identifiées comme des types régionaux. Comme à *Ludna*, l'ensemble du vaisselier de service est dominé par les productions dites grises fines (Batigne-Vallet *et alii*, 2009, p. 177). On note la présence de rares

Famille	Catégorie	N.M.I.	% N.M.I.p	N.R.	% N.R
C.F.	Campanienne A	2	8,7 %	10	10 %
C.F.	Campanienne B	2	8,7 %	5	5 %
C.F.	Grise Fine	11	47,9 %	64	64 %
C.F.	Peinte	1	4,3 %	5	5 %
C.F.	Parois fines	2	8,7 %	10	10 %
C.F.	Tournée sombre fine	5	21,7 %	6	6 %
TOTAL Céramique Fine		23	21,3 %	100	5,7 %
C.C.	Com. claire calcaire	1	1,7 %	4	1,4 %
C.C.	Com. grise siliceuse	1	1,7 %	6	2 %
C.C.	Com. rouge siliceuse	1	1,7 %	2	0,7 %
C.C.	CNT mode A	15	25,9 %	158	52,1 %
C.C.	CNT mode A enfumée	3	5,2 %	3	1 %
C.C.	CNT mode B	15	25,9 %	99	32,6 %
C.C.	CNT mode B lissée	21	36,2 %	30	9,9 %
C.C.	V.R.P.	1	1,7 %	1	0,3 %
TOTAL Céramique commune		58	53,7 %	303	17,1 %
AM	Italique	11	84,6 %	246	92,2 %
AM	Tarraconaise	1	7,7 %	17	6,3 %
AM	Non identifiée	1	7,7 %	4	1,5 %
TOTAL Amphore		13	12,9 %	267	15,1 %
DOL	CNT mode A	7	50 %	328	31,2 %
DOL	CNT mode A poissée	7	50 %	722	68,8 %
TOTAL Dolium		14	12,1 %	1050	59,5
Non identifiée	Claire calcaire	-	-	46	100 %
TOTAL Claire calcaire non identifiée		-	-	46	2,6 %
TOTAUX Ensemble des catégories		108	5,9 %	1766	100

Tableau 3. Distribution du mobilier céramique issu du dépôt US 422 - Section A1-A3.

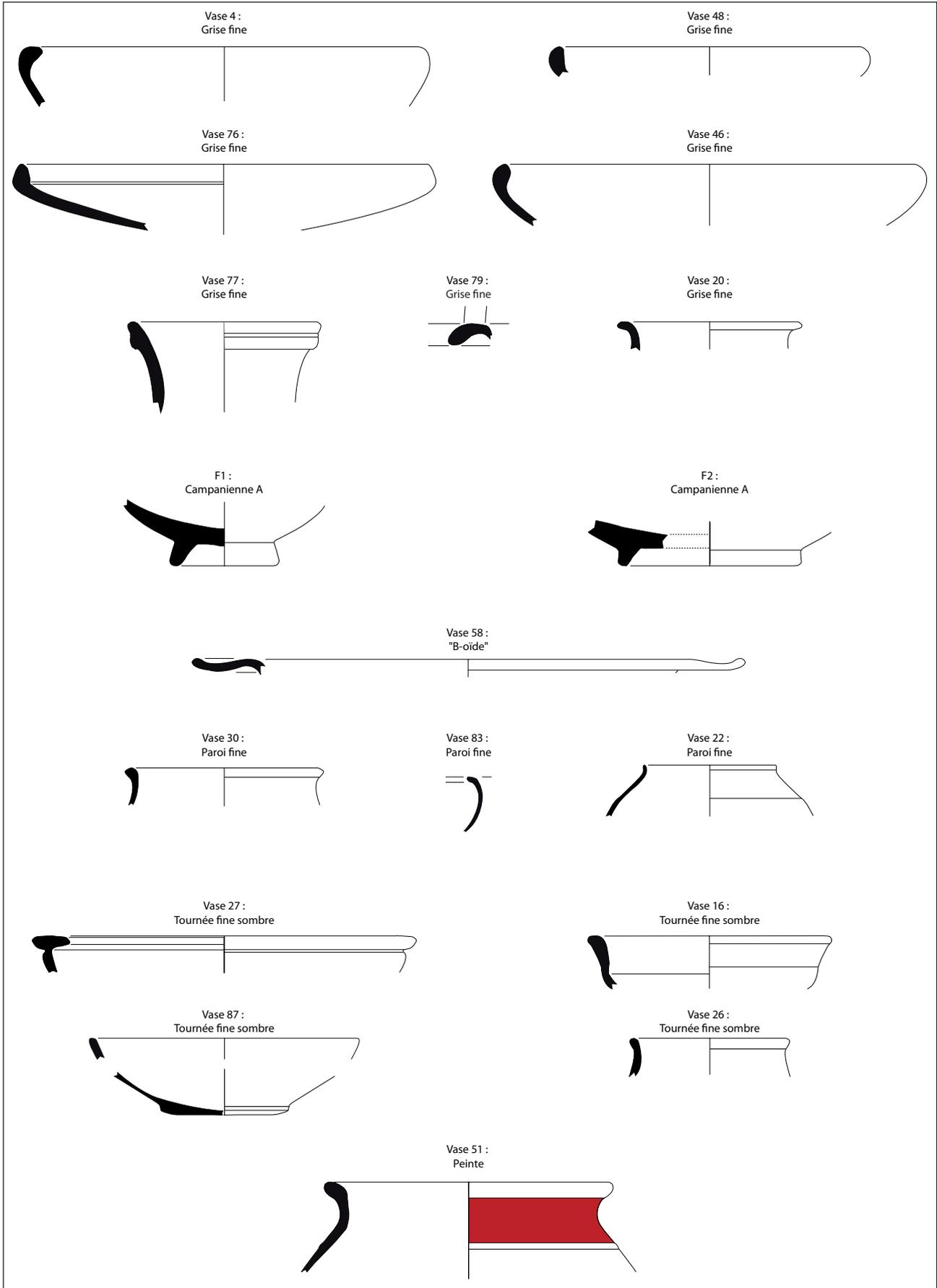


Fig. 11. Ensemble de céramiques fines du second dépôt (éch.1/3).

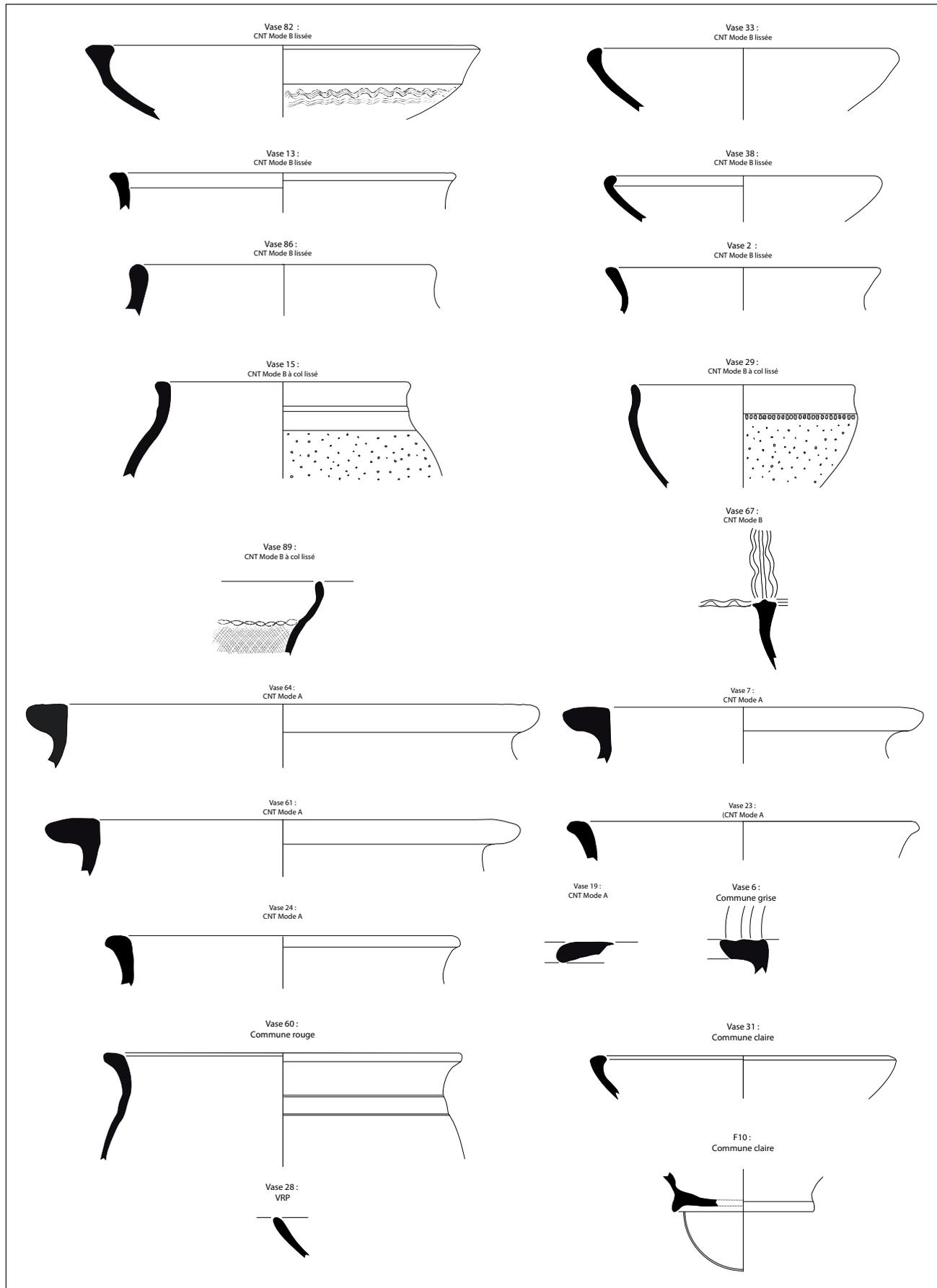


Fig. 12. Ensemble de céramiques communes du second dépôt (éch. 1/3).

vases en campanienne A (fig. 11, F1-F2) ou B (fig. 11, vase 58) ainsi que des vases à boire en parois fines (fig. 11, vases 58, 22, 30, 83 et F4), qui permettent d'envisager un contexte chronologique à situer autour de 50 av. n.è. Les parois fines apparaissent localement autour de 70 av. n.è. (Hôtel de Gadagne, Lyon), les campaniennes B représentées par les coupes Lamb. 6 sont généralement datées de la première moitié du I^{er} siècle av. n.è. sur le site de l'atelier de Saint-Vincent à Lyon, où elles sont, dans une moindre mesure, associées à des formes tardives de campanienne A (Maza, 2001).

Malgré tout, on notera que l'influence italique est perceptible parmi les productions de service gauloises. En effet, le répertoire des tournées fines sombres (fig. 11, vases 16, 26 et 87), dont au moins un exemplaire imite la forme Lamb. 36 (fig. 11, vase 27), mais aussi des grises fines pour la forme F 1311 définie par Morel (1981) (fig. 11, vase 79), attestent un emprunt régional au répertoire de formes des productions italiques à vernis noir. La présence d'engobe lissé noir sur les céramiques grises fines vient encore renforcer ces identifications. L'essentiel des productions identifiées renvoie toutefois à une origine locale, avec la présence de nombreuses jattes à bord convergent et lèvre allongée arrondie (fig. 11, vase 4), identifiables le plus souvent au type 5113 de Roanne ou 5112 (fig. 11, vase 46), lorsque le bord est renflé (Lavendhomme, Guichard, 1997). Pour le répertoire des grises fines, on note également la présence d'une forme de gobelet ou d'urne à embouchure étroite (fig. 11, vase 20) ainsi que celle d'une cruche (fig. 11, vase 77) dont les productions sont régionalement, attestées à La Tène D2. Les céramiques peintes, bien que minoritaires, permettent d'évoquer les productions foréziennes, notamment avec la présence d'une urne balustre (fig. 11, vase 51). L'ensemble du vaisselier de service laténien est toutefois globalement comparable dans sa grande majorité au répertoire du Val de Saône et du territoire ségusiave.

2.2.2. Les céramiques communes

Ce constat peut également être évoqué pour les céramiques communes où les différentes catégories représentées restent majoritairement des céramiques non tournées issues du répertoire gaulois et plus particulièrement ségusiave. C'est le cas des pots facettés à profil en « S », dont les variantes morphologiques illustrent des formes rattachables à la fin du Second Âge du fer (fig. 12, vases 2, 13, 15, 86, et 89). Il en va de même pour les jattes à bord rentrant proches des types roannais 5111 (fig. 12, vase 33) et 5112 (fig. 12, vase 38). Ces différentes formes sont particulièrement bien illustrées localement à *Ludna* (Batigne-Vallet *et alii*, 2009), Fareins (Silvino, 2006), Amplepuis (Périchon, Jacquet, 1985) et Chessy-les-Mines (Guichon, 2011). Leurs caractéristiques morphologiques (contenance moyenne, brossage de la panse, décors au bâtonnet ou ondés, bord en bande rapportée digitée, voire

lissage du col, galbe, épaulement marqué, bord divergent, débordant ; renvoient à la phase récente du Second Âge du fer (fig. 12, vases 29, 67, 82, 89). Les points de comparaison sont situables dans un intervalle compris entre l'horizon 4 (80/70 av. n.è) et l'horizon 5 (40/30) de Roanne (Lavendhomme, Guichard, 1997). La présence de modèles tournés imitant le répertoire des pots en « S » (fig. 12, vase 60) ne fait qu'entériner ce constat. De même, les pots de stockage réalisés en céramique non tournée cuite en mode A présentent des caractéristiques morphologiques similaires à celles de leurs homologues tournés (fig. 12, vases 7, 19, 23, 24, 61 et 64). L'apparition des formes tournées à pâte siliceuse, qu'il s'agisse de coupes, jattes ou pot (fig. 12, vases 6, 31 et 60), voire à pâte calcaire, (fig. 12, F10), incite aussi à préférer une datation centrée sur la fin du Second Âge du fer. Les points de comparaison renvoient à un faciès culturel ségusiave, relativement comparable à celui de Roanne (Lavendhomme, Guichard, 1997), mais également à ceux mis au jour à Chessy-les-Mines (Guichon, 2011), à *Ludna* (Saint-Georges-de-Reneins) ou à Lyon, qui permettent d'évoquer un faciès culturel proche de celui du Val de Saône et donc de probables influences ambarres ou éduennes. Les rares fragments de plat à vernis rouge pompéien permettent d'attester les importations de céramique commune italique de la région de Pompéi (fig. 12, vase 28), que l'on peut éventuellement associer aux productions à pâte calcaire, si l'on admet qu'une partie des productions à pâte calcaire est également le fruit d'importations probablement issues de la « *celtique méditerranéenne* » (fig. 12, vases 31 et F10) (Lavendhomme, Guichard, 1997, p. 106).

2.2.3. Les amphores

La répartition du mobilier amphorique par provenance montre la domination des amphores italiques d'Étrurie méridionale, devant les productions de Campanie et celles plus anecdotiques de la péninsule ibérique. À l'exception de l'exemplaire résiduel n° 103 qui pourrait être assimilé à une amphore de type gréco-italique de transition (fig. 13), les amphores sont toutes identifiables à des Dressel 1A. Parmi les productions les plus récentes, on remarque une Dressel 1A à bord en bandeau et base horizontale (fig. 13, vase 9). On distingue également des amphores à bord triangulaire et base concave (fig. 13, vase 11) de celles, majoritaires, à bord triangulaire et base horizontale (fig. 13, vases 8, 54, 55, 56, et 104). Les hauteurs de lèvres de la première comme de la seconde phase sont systématiquement inférieures à 55 mm, ce qui permet a fortiori d'exclure la présence d'individus de type Dressel 1B⁵.

5. La hauteur de 55 mm est retenue comme étant l'un des critères distinctifs des Dressel 1B (Maza, 1998a, p. 13 ; Tchernia, 1986, p. 313 ; Laubenheimer, 1990, p. 41).

Si la totalité des lèvres du premier ensemble issu du fossé F174 (Phase 1) présente en effet des hauteurs systématiquement inférieures à 4 cm (tableau n° 2), 40 % d'entre elles sont comprises entre 2 et 3 cm, les 60 % restant étant répartis entre 3,5 et 4 cm. Ces valeurs renvoient à celles des contextes bien renseignés des rues du Souvenir et de Marietton, où respectivement 79,7 % et 68,8 % des lèvres ont une hauteur comprise entre 3 et 4 cm (Maza, 1998a, p. 73). Les lèvres dont les hauteurs sont comprises entre 2 et 3 cm (fig. 13, vases 8 et 11) renvoient, elles, à des critères morphologiques particulièrement précoces observables dans les contextes les plus anciens des sites sus-mentionnés ou du « Verbe-Incarné » (*ibidem*). En considérant que les hauteurs de lèvres inférieures ou égales à 3,5 cm constituent un critère d'ancienneté, on postulera que la majorité des amphores du second ensemble (tableau n° 4) pourrait appartenir à des productions récentes de Dressel 1A comparables à celles étudiées à Charavay (Maza, 1998a, p. 74) ou au sein des fossés du « Verbe-Incarné » (Genin, Picon, *et alii*, 1989, fig. 30, p. 54).

Ces amphores sont donc probablement à situer chronologiquement peu de temps avant le déclin de leur importation. Elles proviennent majoritairement d'Étrurie, notamment de Cosa et d'Albinia, mais aussi de Campanie avec les pâtes de type Eumachi. Les amphores de Tarraconaise (Léétanienne 1 ou Pascual 1) restent mineures.

2.2.4. Les dolia

La singularité de cet ensemble repose sur la présence des *dolia*. Avec 14 individus pour 1 050 fragments, ils représentent 12,1 % du N.M.I.p du dépôt pour 59,5 % du N.R. Cette sur-représentation relative du nombre de tessons est imputable à la fragmentation de ces conteneurs de grande taille. Les deux formes de vases de stockage restitués intégralement en réunissent l'essentiel. Ils permettent d'estimer une contenance cumulée avoisinant les 7714 litres pour l'ensemble de ces conteneurs.

Les formes prédominantes caractérisent des *dolia* à bord à lèvre en quart de rond ou possédant une lèvre trapézoïdale à pan incliné vers l'intérieur, garni d'une gorge sous la lèvre. Ces vases illustrant la série 8 des *dolia* du *Lattara* n° 6, présentent des caractères morphologiques récents (estampille / moules cerclant les extrémités supérieures des bords, bourrelets au bas et en haut des vases, etc.) et sont relativement proches des formes des modèles italiques et / ou ibériques, ce qui plaide plutôt en faveur de productions à situer à la fin de La Tène D2 (fig. 13, vases 92, 100 et 101). Cuits en mode A, leurs panses sont régulièrement peignées pour lier les colombins entre eux, ce qui ne leur confère *a priori* aucune valeur esthétique. Sur l'ensemble, on distinguera 7 individus pour 750 fragments poissés. Les analyses physico-chimiques réalisées par le laboratoire de Nicolas Garnier ont permis d'identifier de la résine de Pinacées tout en montrant que les *dolia* avaient contenu, qu'ils soient poissés ou non, de la graisse animale et/ou végétale. Les résidus d'alcool découverts ne permettent toutefois pas d'attester s'ils ont contenu du vin, du fait d'une pollution du site imputable aux industries plastiques. L'association de ces différents critères morphologiques avec la présence d'un fragment d'estampille identifiable au type A2 défini par A. Beyneix (Beyneix, 2000) permet d'évoquer de probables productions gauloises, dont les formes imitent aussi bien les grandes jarres ibériques que les *dolia* italiques de la période tardo-républicaine (fig. 13 : estampille). Attestées sur les productions locales de l'*oppidum* de l'Ermitage à Agen dans le sud-ouest, mais aussi sur le site d'Eysse à Villeneuve-sur-Lot dans la même région, ces estampilles à la « croix » sont extrêmement rares régionalement (fig. 13). Il est probable qu'elles imitent les revers des oboles à « la croix » bien que leur diamètre et relief permettent d'exclure l'utilisation de coins monétaires pour leur réalisation. On rappellera l'étonnante similarité des motifs avec les marques sur amphores de type gréco-italique récente de la « rue du Souvenir » à Lyon ou sur les

Fait/Us	N° Vase	Hauteur (cm)	Largeur (cm)	Inclinaison	Diamètre (cm)
F 466 US 422	8	4,3	1,8	80°	16
F 466 US 422	9	3,2	1,3	87°	14
F 466 US 422	11	3,9	2,8	63°	13
F 466 US 422	54	4,4	1,9	78°	15
F 466 US 422	104	4,2	2,2	84°	-
F 466 US 422	55	2,7	4,5	75°	-
F 466 US 422	56	4,9	2,3	78°	-
F 466 US 422	5	2,9	3,1	60°	15
F 466 US 422	103	3,1	2,2	65°	17

Tableau 4. Détail des critères morphologiques des NMIP d'amphores du second ensemble.

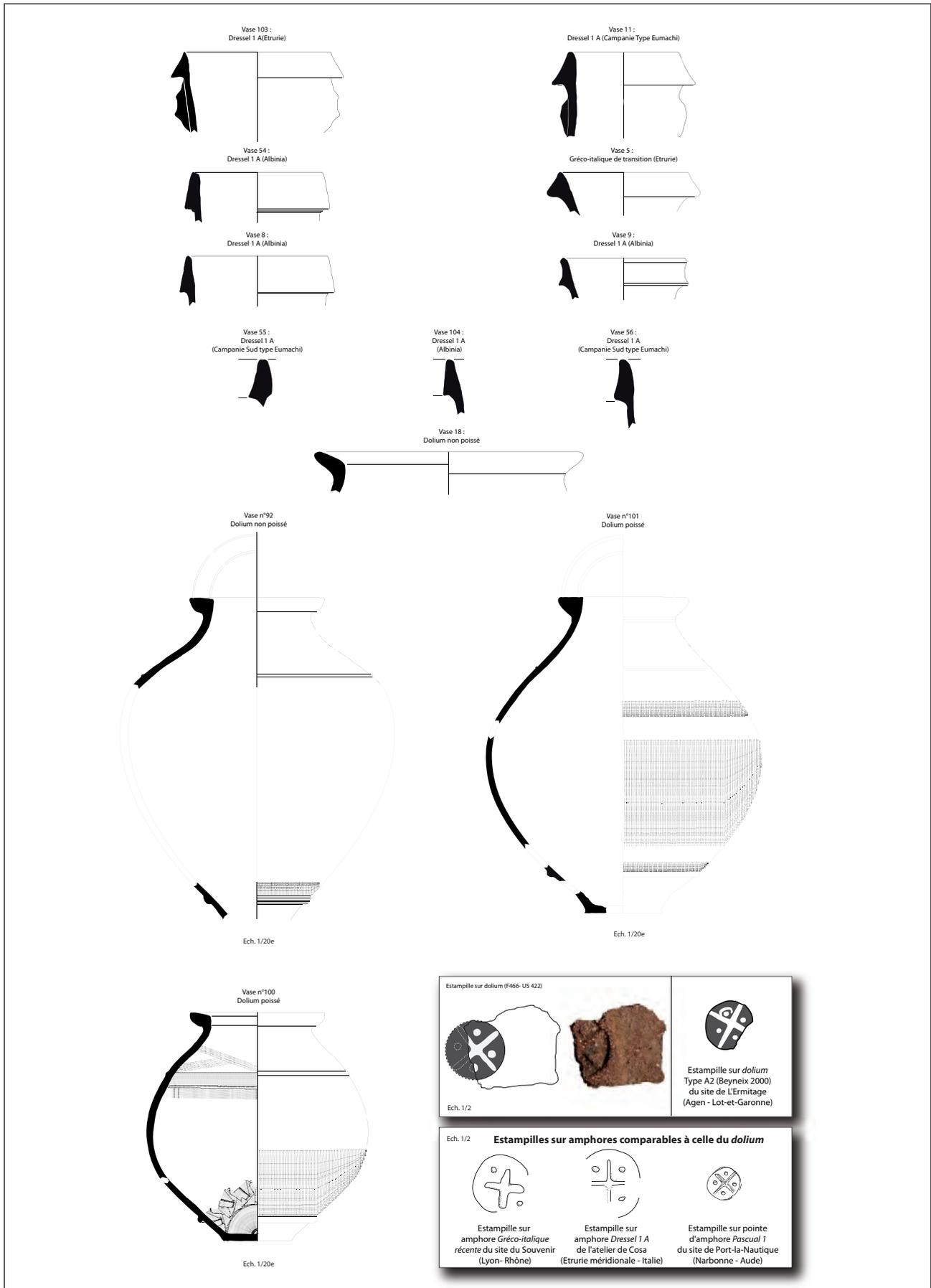


Fig. 13. Ensemble d'amphores et dolia du second dépôt (éch. 1/6^e, 1/20^e et 1/2^e).

Dressel 1A de l'atelier de Cosa en Étrurie méridionale, mais aussi avec ceux des amphores de Tarraconaise de type Pascual 1 du site de Port-la-Nautique à Narbonne. Une étude plus approfondie permettrait d'étendre les comparaisons en confrontant les exemplaires recensés par A. Beyneix et les estampilles anépigraphiques des amphores tardo-républicaines (fig. 13). Cela pourrait permettre d'étayer ou d'infirmer notre hypothèse suggérant une certaine continuité de circulation des productions entre l'Italie centrale, la Transalpine et l'Espagne.

S'agirait-il du transfert, ou d'une transmission de compétences, insufflés par des colons italiens à l'instigation d'un mercenariat mercantile visant à « conquérir ou reconquérir » le marché gaulois fraîchement romanisé ? Bien que l'on ne puisse l'affirmer, cette hypothèse reste cependant une piste à explorer, singulièrement pour cette époque où l'on peine à expliquer l'effondrement des importations d'amphores italiennes. Localement, pour la période concernée et en l'absence de datations fines, de nombreux sites permettent d'établir des points de comparaison dans des proportions qui ne montrent toutefois aucune commune mesure avec cet ensemble, notamment à Chessy-les-Mines (Guichon, 2011, p. 35), mais aussi rue du Souvenir (Genin, 1999, n° 16 pl. 8), au « Verbe-Incarné » (Genin, 1993, fig. 30 n° 333-335 p. 98) sur le site de Saint-Vincent (Gay, 2002, tome 2, US 1061 n°736 à 738), Charavay (Gay, 2001, n° 89), à Saint-Romain-en-Gal (Leblanc, 1998, fig. 4, n° 21), mais aussi à Roanne (Lavendhomme, Guichard, 1997, pl. 94 n°2, Horizon -20/-10). L'originalité d'une telle concentration de conteneurs au sein du dépôt implique à la fois un haut niveau de vie des occupants des « Fourches », mais aussi un certain dynamisme lié à l'essor des productions gauloises, qui illustrent ici de probables circuits commerciaux entre la *Provincia* et la Gaule et pourraient, dans une certaine mesure, venir étayer et élargir l'hypothèse d'A. Desbat sur l'effondrement des importations italiennes (Desbat, 1998a, p. 31-35).

2.3. La crémaillère

Le dépôt de la crémaillère intervient au tout début de la troisième phase d'occupation du site, très peu de temps après le creusement du fossé du second enclos. Plusieurs arguments pourraient permettre d'interpréter l'enfouissement de cette crémaillère comme un dépôt (Teyssonneyre, Bruyère, 2012, p. 11-14).

Tout d'abord, on signalera qu'elle a été déposée de manière isolée à même le substrat rocheux, au fond du fossé du second enclos, où elle était soigneusement pliée, sa chaîne entourant les deux tiges torsadées, chacune munie d'un crochet (fig. 14, photo). L'objet était presque complet. L'un de ses crochets s'est cependant effrité au nettoyage et n'a pu être conservé. Larges de 2,3 cm à l'ouverture, ces crochets pouvaient accueillir de grands chaudrons munis de boucles de suspension, comme l'attestent les nombreux exemples de l'Âge du fer (Ferdrière,

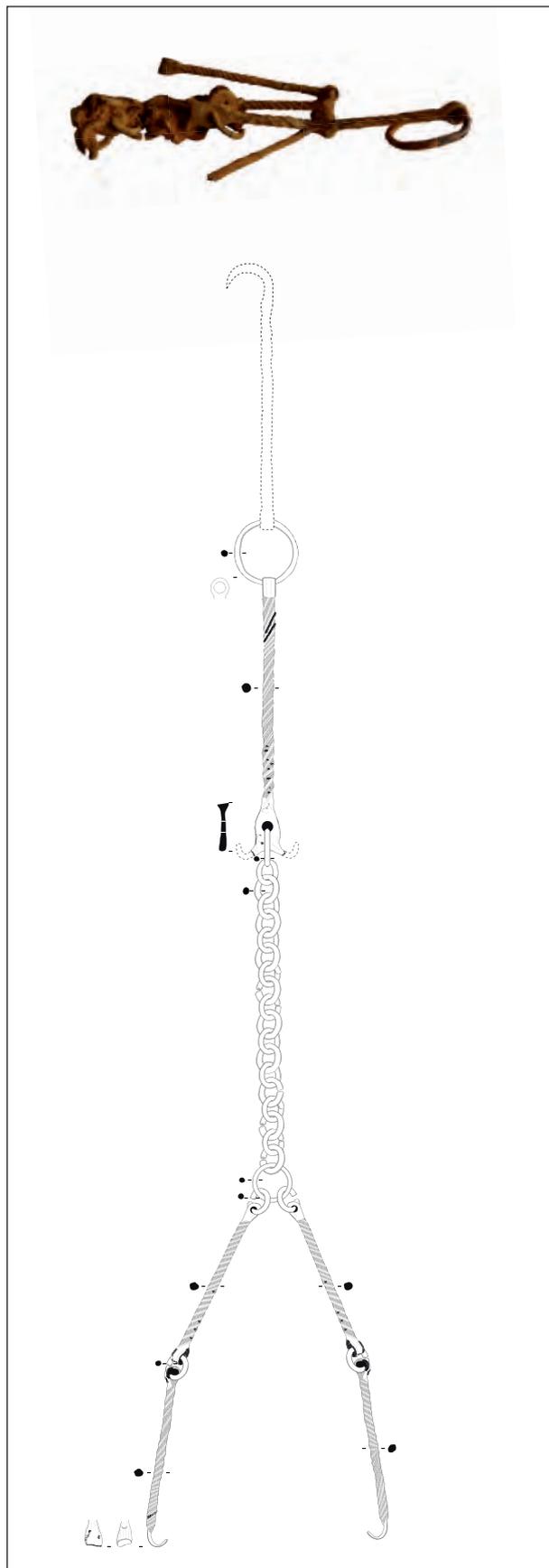


Fig. 14. Photo de la crémaillère telle que mise au jour, après nettoyage, et proposition de restitution de l'objet déplié (éch. 1/10).

Villard, 1993, 74-75, fig. 1-91 et fig. 1-92). Chaque tige est articulée à la suivante, torsadée, par le biais d'un anneau ouvert de forme ovoïde à circulaire de 4,50 cm de haut passant par un œil de 1 cm de diamètre. Ce dernier est percé après aplatissement de l'extrémité de la tige, dont il fait partie intégrante. Toutes les tiges ont une section variant entre 1,3 et 1,5 cm de diamètre. L'un des tronçons inférieurs est plus court que l'autre (27 cm contre 29 cm). Les deux bras ainsi constitués sont reliés par un maillon ouvert (4,5 cm de haut) à un gros anneau circulaire de 6,70 cm de diamètre et 0,90 cm de section. Dix-sept maillons de forme ovoïde à circulaire de 4,5 cm de haut (section 0,7 cm) constituent ensuite une chaîne, longue de 52 cm, qui sert à régler la hauteur de la crémaillère. Sur ces dix-sept maillons, seuls neuf sont fermés, les huit autres, ouverts, pouvant au besoin être ôtés selon les besoins. Cette chaîne est enfin reliée par un anneau circulaire de 6,50 cm de diamètre pour 0,90 cm de section à un troisième bras articulé. Il est composé d'un crémaillon de réglage percé au centre pour accueillir le gros anneau supportant la chaîne de réglage, de deux crochets et d'une tige torsadée de 40,5 cm de hauteur pour 1,5 cm de section. Cette dernière accueille, au moyen d'un œil de 1,9 cm de diamètre formé de même façon que les précédents, un anneau de 11,5 cm de diamètre pour 1,1 cm de section.

La partie haute de la crémaillère, constituée théoriquement d'une tige avec crochet de suspension fixée à l'anneau supérieur, est manquante. On restituera ici une tige aussi haute que celle reliant le gros anneau au crémaillon (40,5 cm). Ainsi, l'objet déplié avec ses parties conservées mesure 174 cm et 216 cm si on lui ajoute la partie manquante restituée (fig. 14). Il est très rare que les crémaillères possèdent une chaîne de réglage aussi longue. Si cette partie manquante pourrait étayer l'hypothèse d'un enfouissement résultant d'un simple rejet, interpréter cette découverte comme un bris ou une perte ne permet pas d'expliquer le soin apporté à son dépôt. Cette absence ne justifie pas nécessairement le rejet : il est parfaitement possible d'utiliser cette crémaillère sans sa partie haute, en tenant compte à la fois de la longueur de la chaîne et de la taille de l'anneau sommital, qui peut s'insérer sur une potence ou au crochet d'un trépied. Toutefois, le fait que cet objet encore fonctionnel ait été enfoui de façon soignée rend l'hypothèse d'un rejet peu vraisemblable, d'autant qu'il est étonnant que le métal n'ait pas été recyclé, ni lors du dépôt, ni après, alors qu'il est resté à l'air libre, au moins le temps que le fossé commence à se combler. Cette conservation dans un contexte facilement accessible serait donc volontaire.

Si les crémaillères sont utilisées à des fins culinaires dans les aires domestiques (Jacques, Prilau, 2006, 60, fig. 11), leur contexte de découverte (dépôt ou funéraire) renvoie le plus souvent à la sphère culturelle (Urban, 2006, 88, fig. 3). Un troisième type d'utilisation peut être évoqué : le banquet, dont il est difficile de préciser s'il entre

dans une sphère domestique, un champ culturel voire politique. À cet égard, on insistera sur la proximité de cet artefact avec le dépôt de *dolia* et d'amphores. Il conviendrait d'approfondir la recherche bibliographique pour vérifier si ces artefacts sont associés à une symbolique particulière, un changement de propriétaire par exemple ?

3. L'APPORT DES DÉPÔTS DANS L'INTERPRÉTATION DU SITE

L'installation et l'évolution de ce complexe rural permettent d'appréhender un mode d'occupation et de gestion du territoire relativement mal connu dans cette portion du territoire ségusiave. Assimilable au modèle des fermes gauloises connues en Gaule, l'étude des différents ensembles, notamment céramiques, a permis de préciser les différents centres d'approvisionnement du site, et d'une certaine façon, le niveau de vie des propriétaires. En outre, leur caractérisation pose la question de leur rôle et de leur portée au sein de l'établissement. Plusieurs constats peuvent ainsi être énoncés.

3.1. L'apport du mobilier : la question des aires d'influences et d'approvisionnement

La diversité des productions mise en évidence dans le mobilier céramique de ce petit établissement rural laténien permet d'apprécier le rôle joué par les axes de communication. Les différentes phases de l'occupation rattachables à La Tène finale montrent toutes des faciès d'approvisionnement locaux, notamment pour les céramiques communes et le vaisselier de service, associables dans la grande majorité au groupe morphologique de la Loire et du Val de Saône. Toutefois, les quelques exemplaires importés (Campanienne A, « Boïdes » et VRP) et leurs imitations gauloises attestent des influences en provenance du monde méditerranéen et italique comme partout ailleurs dans la même aire géographique. Associés aux *dolia* et aux amphores républicaines, ces produits relativement onéreux témoignent des nécessaires contacts établis par les occupants avec les influents marchés viennois et/ou lyonnais. La présence des *dolia* illustre un certain dynamisme des productions de la *Provincia* et traduit probablement les prémices de l'effondrement des importations de vin italiques et l'essor des productions gauloises (Desbat, 1998a, p. 31-35). Cet état de fait donne au lot une grande valeur heuristique et permet de qualifier cette occupation agraire de particulièrement aisée.

3.2. Un niveau de vie relativement aisé

En effet, durant sa lente évolution, la ferme se dote de plusieurs aménagements permettant de la situer dans la hiérarchie de ces établissements (Malrain *et alii*, 2002, p. 141-144). Parmi les quatre échelons définis, « la ferme de rang 2 » se caractérise par des fossés imposants et un mobilier témoignant d'un niveau de vie élevé des occupants

et pourrait bien correspondre à la seconde phase de Lentilly. Cependant, on n'observe pas la division apparente des espaces qui caractérise le premier rang (*ibid.*, p. 144).

Bien que d'autres établissements de même nature soient attestés dans le secteur, le corpus de ces ensembles est encore trop modeste pour pouvoir élaborer une hiérarchie régionale (De Klijin *et alii*, 1996, p. 272). Un grand nombre d'enclos est connu dans la couronne lyonnaise, notamment dans le département du Rhône, à Décines « Montout - OL Land » (Grasso, 2010, p. 58), à Anse « La Logère » (Argant, 2013), à Saint-Laurent-d'Agny « Goiffieux » (Poux *et alii*, 2009), à Quincieux « Grange-Rouge » (Thévenin, 1991b), mais aussi dans le sud du département de l'Ain, notamment à Bèlignieux, sur le site du « Camp-de-Chânes », à Beynost, sur le site de « Grandes-Croix » (Motte, 1993), à Château-Gaillard sur le site du « Recourbe » (Vicherd, 1991, p. 273), à Pont-d'Ain ou encore sur le site de « Saint-André-les-Combes » (De Klijin *et alii*, 1996, p. 280). Si un maillage du territoire rural commence ainsi à se dessiner, on peine encore à en tirer des enseignements sur la gestion de celui-ci. Néanmoins, ce type d'exploitation des terroirs, qui laissera rapidement place à la *villa*, atteste que ce mode d'appropriation et de gestion des terres a connu un certain succès, puisque des installations comparables sont encore en usage au début de l'époque romaine, notamment sur le site du Bivan à l'Albenc en Isère ou sur celui du « Perron » à Saint-Sauveur dans le même département (*ibid.*).

Si la largeur des fossés et l'absence de division interne de l'enclos correspondent à cette définition, le niveau de vie des occupants peut être envisagé en deux temps, d'une part avec l'architecture des ensembles aménagés et d'autre part avec le mobilier associé.

D'un point de vue architectural, l'entrée joue un rôle phare. La complexité de son soubassement empierré, dont le drainage est assuré par un système de canalisation, est assez rare pour être notée. Elle implique de fait, une certaine qualification de la main d'œuvre. De même, si le système d'accès à l'enclos par un ponton est attesté sur quelques sites (Prilaux, 2000, p. 237), le réaménagement qui conduit à l'édification d'un véritable couloir d'accès en forme de « tenaille » ou d'« entonnoir » l'est en revanche beaucoup moins (fig. 4, a et b).

Interprétable comme un porche d'entrée, voire une sorte de portique en bois, l'espace oriental de l'édifice suggère autant l'influence du monde italique que des occupants assez imprégnés de la culture méditerranéenne pour chercher à l'imiter. Si l'organisation interne de l'enclos demeure floue et difficile à interpréter, l'entrée « en tenaille » et les palissades isolant des plantations d'arbres évoquent des aménagements liés à la gestion des troupeaux. L'élevage semble ainsi occuper une place importante au sein de l'établissement. Matérialisée par les *dolia* et leurs contenus (graisse animale, végétale, vin, hydromel,

céréales?), la capacité de stockage des possédants implique également, de manière non exclusive, une emprise sur le commerce, l'artisanat, ou sur des terres cultivées. L'agencement de l'enclos, où l'espace résidentiel et l'espace agraire se confondent, illustrerait, pour cette phase de l'occupation, les attributs du pouvoir d'une certaine élite locale, ce qui permet d'identifier l'établissement à une ferme aristocratique.

Avec l'extension des aires encloses et le développement d'édifices à leur périphérie, l'essor de l'établissement est bien identifiable. Bien que partiellement observée, l'adjonction d'un second enclos semble avoir entraîné une séparation des espaces d'habitat et à vocation agraire. Cette subdivision des espaces fonctionnels n'est pas rare, mais témoigne d'un rang hiérarchique plus élevé que celui observé précédemment. De même, la présence de dépôts, de bâtiments de stockage, l'extension hors des surfaces encloses, tant par les bâtiments que par les vestiges d'assainissement entraperçus, illustrent, là encore, une certaine aisance et marquent une phase d'apogée de l'occupation (fig. 2). Bien que le corpus des sites régionaux reste encore trop modeste pour prétendre catégoriser cet établissement au sein d'une hiérarchie régionale, voire territoriale (De Klijin *et alii*, 1996, p. 272), il est toutefois possible d'identifier ce complexe parmi « les fermes de rang 1 » (Malrain *et alii*, 2002, p. 143). Faute d'éléments, la question de son abandon au tournant de notre ère reste en suspens. Faut-il le relier à la mise en place du territoire de la cité coloniale de *Lugdunum*, ou y voir une autre conséquence de la romanisation ?

3.3. Quelle place pour les dépôts au sein des phases de l'occupation ?

Identifiables ou non à des dépôts, ces ensembles ont tous été mis au jour au fond des fossés constituant l'enclos de cette ferme gauloise. Sans revenir sur les différents arguments qui justifient l'interprétation des trois ensembles, il semble que l'on puisse rapprocher chaque phase importante de l'occupation de la présence d'un des ensembles céramiques ou métallique.

Ainsi, la concentration d'amphores mise en évidence au centre de l'un des fossés du premier enclos, au devant duquel a été établi une clôture qui en barre l'accès, pourrait marquer un événement en lien avec son installation, peut-être l'appropriation de ce territoire.

Le second dépôt, contemporain du cinquième horizon de Roanne et illustré par nombre de *dolia* et d'amphores importés, marque certainement un fait précis en lien avec une manifestation collective de cette phase d'occupation du premier enclos. Les fossés à amphores de la plaine de Vaise et de la colline de Fourvière à Lyon (Maza, 1998a, p. 11-23) attestent, par la quantité de mobilier qu'ils ont livré, l'importance de la pratique du banquet, dont l'héritage pourrait par ailleurs trouver un bon écho dans les

sources littéraires, notamment dans *Les Deipnosophistes* d'Athénée (IV, 152).

Ces pratiques de banquets sont généralement attestées au sein des enclos ruraux assimilés à des fermes aristocratiques. À Lentilly, une telle manifestation a pu être en lien avec un évènement particulier. Les seuls conteneurs en présence (onze amphores et quatorze *dolia*) permettent d'évoquer *a minima* un volume de 8000 litres. À titre d'hypothèse, la destruction des moyens de stockage de l'établissement pourrait illustrer un changement de production et d'organisation. L'installation du grand grenier matérialiserait alors l'une des facettes de l'évolution de la gestion de ce domaine.

Enfin, le dépôt de la crémaillère, à relier à l'adjonction du second enclos, pourrait aussi résulter d'un évènement précis de la troisième phase de l'occupation, peut-être l'extension des aires encloses? S'il faut bien reconnaître que la signification de ces dépôts nous

échappe, leur importance dans les contextes laténiens renvoie sans doute à un phénomène socio-culturel qui varie selon les sites. Sans prendre parti sur ce point, on rappellera que l'assignation religieuse d'une zone n'est pas incompatible avec la présence d'un habitat et qu'elle est par ailleurs attestée sur un grand nombre d'établissements ruraux de même type, avec des dépôts d'importance variable (Buchsenschutz, 2006, p. 58). Les exemples antiques gréco-romains montrent que les sphères sociales, politiques et religieuses sont indissociables. Faut-il imaginer qu'il en aille différemment pour les sociétés gauloises? Quoi qu'il en soit, si la portée symbolique de ces dépôts reste source de questionnement, notamment dans les contextes d'habitat, l'étude de ces ensembles clos, sans doute liés à des temps forts de l'occupation, permet d'identifier certaines pratiques ou coutumes des occupants, d'éclairer les circuits commerciaux, tout en indiquant leur rang dans la hiérarchie sociale.

BIBLIOGRAPHIE

- ARGANT TH., 2013, *Le site de La Logère à Anse (Rhône)*, Rapport final d'opération d'archéologie préventive, Chaponnay, Archeodunum, 2013.
- Athénée, *Banquet des savants*, trad. Lefèbvre de Villebrune, Paris, Lamy, 5 tomes, 1789-1791.
- AUDOUZE F., BUCHSENSCHUTZ O., 1989, *Villes, villages et campagnes de l'Europe celtique*, Paris, Hachette littérature, 362 p.
- BADAN O., CONGÉS G., BRUN J.-P., 1995, « Les bergeries romaines de la Crau d'Arles. Les origines de la transhumance en Provence. », *Gallia*, tome 52, p. 263-310.
- BATIGNE-VALLET C., MAZA G., MAYOUD S., 2009, « Saint-Georges-de-Reneins / Ludna – Patural (Rhône) : découvertes du second âge du Fer en territoire ségusiave », in : ROULIÈRE-LAMBERT M.-J. et alii, *De l'âge du Bronze à l'âge du Fer en France et en Europe occidentale (X^e - VII^e siècle av. J.-C.). La moyenne vallée du Rhône aux âges du Fer. Actes du XXX^e colloque international de l'A.F.E.A.F. (Saint-Romain-en-Gal, 26 - 28 mai 2006)*, Dijon, p. 173-182 (*RAE*, 27^e suppl.).
- BEYNEIX A., 2000, « Des estampilles sur *dolia* dans le Sud-Ouest de la Gaule à la fin de l'Âge du Fer », *Archäologisches Korrespondenzblatt*, n° 30, p. 85-96.
- BROES F., CLAVEL V., DE CLERCQ W., FECHNER K., ROUPPERT V., VANMOERKERKE J., 2012, « À la recherche des espaces de stabulation : Étude pluridisciplinaire d'habitats du Néolithique au Moyen Âge dans le nord de la France », *Vivre avec les bêtes, Archéopages*, 35, p. 6-15.
- BRUNAUX J.-L., 1993, « Les bois sacrés des Celtes et des Germains », in : CAZANOVE O. DE, 1993, *Les bois sacrés, Actes du colloque international organisé par le Centre Jean Bérard et l'École Pratique des Hautes Études, Naples, 23-25 novembre 1989*, Naples, p. 57-65 (*Coll. du Centre Jean Bérard*, 10).
- BUCHSENSCHUTZ O., 2006, « Le monde rural et ses productions (II^e-I^{er} s. av. J.-C.) » in : HASELGROVE C. dir., *Celtes et Gaulois, l'Archéologie face à l'Histoire, 4, les mutations de la fin de l'âge du Fer. Actes de la table ronde de Cambridge, 7-8 juillet 2005*, Glux-en-Glenne, Centre archéologique européen, p. 55-65 (*Bibracte*, 12/4).
- COGNOT F., 1990, « Azé-le-Saulé » in : Collectif, *Archéologie en Bourgogne, La Côte-d'Or*, Paris, Éd. Errance, p. 188-189.
- COQUIDÉ C., VERMEULEN CHR., 1999, « Evolution d'une zone d'habitat rural du I^{er} av. J.-C. au III^e s. ap. J.-C. : Chassieu-Genas "L'épine" (Rhône) », Montpellier, *RAN*, 32, p. 197-244.
- DECHEZLEPRÊTRE TH, COUSYN PH., LEON G., PAEZ-REZENDE L, ROUGIER R., 2000 : « Architecture des bâtiments de l'âge du Fer en Haute-Normandie », in : BLANCQUAERT G., MARION S. dir., *Les installations agricoles de l'âge du fer en France septentrionale*, Paris, Éd. Rue d'Ulm, Presses ENS, p. 321-338 (*Coll. Études d'histoire et d'archéologie*, 6).
- DE KLIJN H., MOTTE S., VICHERD G., 1996, « Éléments sur la romanisation des campagnes en Nord Rhône-Alpes. » *Revue archéologique de Picardie*, Numéro spécial 11, p. 271-286.
- DESBAT A., 1998a, « L'arrêt des importations de Dressel 1 en Gaule » in : *Actes du Congrès de la SFECAG à Istres*, Marseille, p. 31-35.
- DESBAT A., 1998b, « Les importations de vins italiques à Lyon, du II^e siècle avant J.-C. au III^e après, d'après les études des amphores » in : *I El vi a l'antiguitat economica, produccio i comerç al Mediterrani occidental (Badalona, 1998)*, p. 151-162 (*Monographies Badalonines*, 14).
- DESBAT A., PLASSOT E., 2000, « Le site de la rue du Souvenir à Lyon », in : GUICHARD V., SIEVERS S., URBAN O. dir., *Les processus d'urbanisation à l'âge du Fer, Colloque des 8-11 juin 1998*, Glux-en-Glenne, p. 189-190 (*Bibracte*, 4).

- DESBAT A., GENIN M., LAROCHE C., THIRION P., 1989, « La chronologie des premières trames urbaines de Lyon », in : GOUDINEAU CH. dir., *Aux origines de Lyon*, Lyon, p. 38-94, (DARA n° 2).
- FERDIÈRE A., VILLARD A., 1993, « La tombe augustéenne de Fléré-la-Rivière (Indre) et les sépultures aristocratiques de la cité Bituriges », Saint-Marcel, p. 73-77 (7^{ème} supplément à la *Revue Archéologique du Centre de la France, Mémoire 2 du musée d'Argentomagus*).
- FONTIJN D., 2002, « Sacrificial landscapes. Cultural biographies of persons, objects and natural places in the Bronze Age of the Southern Netherlands, C. 2300-600 BC. », Leiden, University of Leiden (*Analecta Praehistorica Leidensia* 33/34).
- GAY J.-P., 2001, *Z.A.C. Charavay (Lyon, Rhône), la céramique des niveaux anciens*, Mémoire de maîtrise sous la direction de A. Pelletier, Lyon II, 114 p.
- GAY J.-P., 2002, *Céramiques fines et communes d'un contexte lyonnais du I^{er} siècle av.-J.-C., l'atelier de potier de Saint-Vincent, Étude régionale comparée et définition d'un faciès*, Volume texte et Volume planche, Mémoire de DEA sous la direction de A. Pelletier, J.-P. Lascoux et A. Desbat, Lyon II, 155 p.
- GENIN M., 1993, « Céramiques augustéennes du verbe incarné à Lyon : étude de trois ensembles clos », *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est*, 44/ 1, p. 63-104.
- GENIN M., 1999, « Souvenir 1992-1999 : étude de la céramique domestique », in : DESBAT A. dir., *Recherches sur les débuts de la romanisation et sur le développement de Lyon au premier temps de la colonie (milieu II^{ème} - fin I^{er} av.-J.-C.)*, PCR 1999-2001, rapport intermédiaire de I^{ère} année, document dactylographié, 48 p.
- GRANSAR F., 2000, « Le stockage alimentaire sur les établissements ruraux de l'âge du Fer en France septentrionale : complémentarité des structures et tendances évolutives » in : BLANQUAERT G., MARION S. dir., *Les installations agricoles de l'âge du fer en France septentrionale*, Paris, Éd. Rue d'Ulm, Presses ENS, p. p. 277-297 (*Coll. Études d'histoire et d'archéologie*, 6).
- GRASSO J., 2010, *Décines-Charpieu, Rhône, Rhône-Alpes, Le Montout, OL Land, Tranche 1*, rapport de diagnostic, Bron, S.R.A. Rhône-Alpes, 425 p.
- GUICHON R., 2011, « Chessy-Les-Mines « Le Colombier », nouvelles données sur l'occupation de La Tène Finale », *Bulletin de l'Association Française pour l'Étude de l'Âge du Fer*, n° 29, p. 35-38.
- GUILLIER G., ADRIAN Y.-M., DOYEN D., 2006, « Entre Calètes et Bellovaques, les établissements ruraux gallo-romains de Mauquenchy "Le Fond Randillon" (Seine-Maritime) : un modèle de la ferme antique. », *Revue archéologique de Picardie*, N° 1-2, p. 7-48.
- JACQUES A., PRILAUX G., 2006, « Arras – Les fouilles Actiparc (62) Le mobilier à caractère militaire découvert dans un vaste complexe césaro-tibérien » in : POUX M. dir., *Sur les traces de César, Militaria tardo-républicain en contexte gaulois, Actes de la table ronde de Bibracte du 17 octobre 2002*, Glux-en-Glenne, p. 47-62 (*Bibracte*, 14).
- LAUBENHEIMER F. 1990, *Le Temps des amphores en Gaules, vin, huiles et sauces*, Paris, Éd. Errance.
- LAVENDHOMME M.-O., GUICHARD V., 1997, *Rodumna (Roanne, Loire), le village gaulois*, Paris, éditions de la maison des sciences de l'homme (DAF n° 62).
- LEBLANC O., 1998, « Un remblai plein de surprises sur le site de Saint-Romain-en-Gal », *Actes du Congrès de la SFECAG à Istres*, Marseille, p. 167 -184.
- MALRAIN F., MATTERNE V., MÉNIEL P., 2002, *Les paysans gaulois (III^e siècle – 52 av. J.-C.)*, Paris, Éd. Errance - Inrap, 236 p.
- MALRAIN F., PINARD E., 2006, « Les sites laténiens de la moyenne vallée de l'Oise du V^e au I^{er} s. avant notre ère. », *Revue archéologique de Picardie*, numéro spécial 23, 268 p.
- MANDY B., SANDOZ G., KRAUSZ S., GENIN M. PICON M., GORARD C., THIRION PH., MONIN M., 1989, « Les fossés du plateau de la Sarra », *Aux origines de Lyon*, Lyon, p. 37-95 (DARA, 13/2).
- MARCHIANTI D. et alii, 1992, *Le site des « Communaux-d'Arésioux » à Villette d'Anton (Isère)*, rapport de fouille, inédit, Lyon, S.R.A. Rhône-Alpes.
- MAZA G., 1998a, « Recherche méthodologique sur les amphores gréco-italiques et Dressel 1 découvertes à Lyon (II^e-II^{er} siècles avant J.-C.) », in : *Actes du Congrès de la SFECAG à Istres*, Marseille, p. 11-23.
- MAZA G., 1998b, *Les Amphores de la rue du souvenir (Lyon-Vaise) – Contribution à l'étude des importations italiennes à Lyon aux II^e et I^{er} siècle av. J.-C.*, Mémoire de DEA sous la direction de A. Desbat, Lyon, 84 p.
- MAZA G., 2001, « Les importations de céramiques fines méditerranéenne à Lyon (II^e -I^{er} siècles avant J.-C.) », *SFECAG, Actes du Congrès Lille-Bavay*, p. 413-444.
- MAZA G., SILVINO T., 2013, « Nouveaux ensembles d'époque augustéenne de Narbonne antique, « rats des villes » (19/20 quai d'Alsace) et « rats des champs » (Saint-Hippolyte, La Coupe III) », in : MAUNÉ S. dir., *Du Rhône aux Pyrénées : aspect de la vie matérielle en Gaule Narbonnaise 2*, p. 1-20.
- MÉNIEL P., 2001, *Les Gaulois et les animaux : élevage, repas et sacrifices*, Paris, Errance, 128 p.
- MOREL J.-P., 1981, *Céramiques Campaniennes, les formes*, Paris, BEFAR 244, 2 volumes.
- MOTTE S., 1993, *Le site gallo-romain de « l'Argilier » à Château-Gaillard (Ain)*, rapport de fouille, Lyon, SRA Rhône-Alpes.
- MUNAUT A.-V., 1991, « L'environnement végétal de deux sanctuaires picards : Ribemont-sur-Ancre (Somme) et Saint-Maur (Oise) », in : BRUNAUX J.-L. dir., *Les sanctuaires celtiques et le monde méditerranéen, Actes du colloque de Saint-Riquier*, Paris, p 113-116.
- PÉRICHON R., JACQUET P., 1985, *Les fouilles du site culturel proto-historique du Terrail – Etudes sur le second âge du fer dans la région d'Amplepuis (Rhône)*, Paris, Ed. de Boccard, 136 p.
- PERRIN F., PÉRICHON R., 1974, « Un site de La Tène dans la vallée de la Saône, Champsemard près de Tournus », *Gallia*, 32, 2, p. 225-242.

- POUX M., CLÉMENT B., TRIPPIER A., PRILLOUX F., 2009, *La Villa de « Goiffieux » à Saint-Laurent-d'Agny, rapport de fouille programmée inédit*, SRA/DRAC Rhône-Alpes, 2009.
- PRANYIES A., BONAVENTURE B., 2012, « L'établissement rural laténien de Vic-de-Chassenay (Côte-d'Or) », *Bulletin de l'Association Française pour l'Étude de l'Âge du Fer*, n° 30, p. 47-50.
- PRILAUX G., 2000, « Une ferme gauloise spécialisée dans le travail du sel à Pont-Rémy "La Queute" et "Le Fond de Baraquin" (Somme). Évolution et particularités de l'espace enclos. » in: BRUNAUX J.-L. dir., *Les enclos celtiques - Actes de la table ronde de Ribemont-sur-Ancre (Somme)*, *Revue archéologique de Picardie*, N° 1-2, 2000, p. 233-254.
- PY M. et alii, 1993, *Dicocer, Dictionnaire des céramiques antiques (VI^e s. av. n. è. – VII^e s. de n. ère) en Méditerranée occidentale (Provence, Languedoc, Ampurdan)*, Lattes, Chapitre DOL., 624 p. (Lattara, 6).
- RAYNAUD C., 2009, « Fermes gallo-romaines de la province de Narbonnaise », in: LEVEAU PH., RAYNAUD C., SABLAYROLLES R., TRÉMENT F. dir., *Les formes de l'habitat gallo-romain, terminologies et typologie des réalités archéologiques, Colloques Ager VIII-Toulouse*, Bordeaux, p. 141-166 (*Aquitania*, Supplément 17).
- SILVINO T., MAZA G., 2006, *Fareins (Ain), Lotissement artisanal, « La Gravière », Rapport de fouille*, Lyon, SRA Rhône-Alpes, 104 p.
- TCHERNIA A., 1986, *Le vin de l'Italie romaine: essai d'histoire économique d'après les amphores*, Rome, École Française de Rome, 410 p.
- TEYSSONNEYRE Y., BRUYÈRE J., 2012, « La crémaillère de Lentilly (F, Rhône): tentative de contextualisation et d'interprétation d'un dépôt métallique daté de La Tène Finale », Montagnac, *Instrumentum, Bulletin du Groupe de travail européen sur l'artisanat et les productions manufacturées dans l'Antiquité*, n°35, p. 11-14.
- THÉVENIN E., 1991a, « Lima » : faciès culturel d'un site de plaine du second Âge du Fer. *Esquisse de son environnement social et géographique dans la vallée de la Saône*, Mémoire de l'E.P.H.E., Laboratoire de Préhistoire et de paléoécologie du Quaternaire, Dijon, 614 p.
- THÉVENIN E., 1991b, « L'établissement gaulois de « Grange Rouge » à Quincieux, rapport de fouille, Lyon, S.R.A. Rhône-Alpes.
- TOLEDO I MUR 1999, « La Croix du Buis (Arnac-la-Poste, Haute-Vienne). Un entrepôt du I^{er} siècle av. J.-C » , p. 109-140 (*Aquitania*, XV-1997-1998).
- URBAN O.-H., 2006, « Augsgewählte latènezeitliche Eisen-depotfunde aus Österreich. » in: BATAILLE G., GUILLAUMET J.-P. dir., *Les dépôts métalliques au second âge du Fer en Europe tempérée, Actes de la table ronde de Bibracte du 13-14 septembre 2004*, Glux-en-Glenne, p 83-100 (*Bibracte*, 11).
- VICHERD G., 1991, « Château-Gaillard (Ain) - L'occupation protohistorique du site du « Recourbe » », in: A. DUVAL dir., *Les Alpes à l'âge du Fer, Actes du X^e colloque sur l'âge du Fer tenu à Yenne-Chambéry, 1986*, Paris, Éditions CNRS, p. 271-280 (*Revue archéologique de Narbonnaise*, suppl. n°22).